

**REGION DES PAYS DE LA LOIRE  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Session des 22 et 23 mars 2000

**AVIS**

sur

**LA POLITIQUE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE  
DE LA REGION**

*présenté par M. Raymond FEKIK, au nom de la Commission n°1 "Finances et Plan"*

Entendues les interventions de MM. SERRE, LE GALL, GUYODO, VAUSSY, FAVRE, QUINQUENEAU, GOSSELIN, BESSEAU, Mme PICHELIN, M. PETIT.

Dans un contexte d'internationalisation des économies et de construction européenne de plus en plus perceptibles dans la vie quotidienne, le plan stratégique pour les Pays de la Loire adopté par les assemblées régionales en juin 1999 affiche l'ambition de donner à la Région un rôle moteur en matière de politique européenne et internationale.

Cette ambition partagée s'appuie sur le constat que dans la compétition économique et sociale, désormais compteront vraiment les Régions, seules ou associées, qui, par leur taille et la valeur ajoutée créée, représenteront une capacité décisionnelle réelle.

En dépit des limites de la décentralisation, dès sa conception au début des années 90, la politique européenne de la Région s'est placée dans cette perspective, alors qu'à l'époque la construction européenne connaissait un nouveau souffle autour de l'objectif du marché unique.

La Région ne doit et ne peut pas tout faire. Elle doit en revanche coordonner l'ensemble des actions développées sur son territoire. Pour ce faire, elle doit désormais concevoir et engager une politique plus globale construite sur des principes approfondis et forts, répondant à des besoins identifiés, là où l'action publique régionale peut faciliter, promouvoir, suppléer l'initiative privée, dans l'intérêt général.

Par cette nouvelle contribution qui s'appuie largement sur les travaux qu'il a adoptés ces dernières années, le CESR entend confirmer les orientations qui lui paraissent majeures pour notre avenir au sein du Grand-Ouest français et de l'Arc Atlantique européen.

**I / 10 ANS D'EXPERIENCE : UN SOCLE SOLIDE POUR ALLER DE L'AVANT**

Un rapide survol des actions entreprises depuis 10 ans montre à quel point les choix initiaux étaient bons et méritent d'être poursuivis et amplifiés. Dans cette perspective, la décision prise en 1998 de systématiser la dimension internationale dans l'activité quotidienne de toutes les Directions de la Région correspond à une réorganisation administrative et budgétaire qui ne modifie pas les objectifs de façon substantielle, ce qui est heureux.

Les principaux objectifs de la Région demeurent ainsi :

- 1 - l'information et la formation sur l'Europe et la dimension internationale,
- 2 - les coopérations bilatérales et multilatérales,
- 3 - la participation aux programmes européens,
- 4 - la mobilité des jeunes et l'apprentissage des langues,
- 5 - le soutien du commerce extérieur et des investissements étrangers dans la région.

1 / De 1989 à 1998, l'association EUROUEST a développé un large réseau d'information européenne dans la région à l'aide de nombreux outils (la revue "Chronique européenne", une lettre-fax sur les programmes communautaires, la multiplication des points d'information Europe, le développement des Cercles Europe dans les établissements scolaires). La Région continue d'étendre cette démarche autour notamment de l'organisation d'un "Parlement européen de la jeunesse", d'un "Bus Radio Europe" et de sa participation au plan national de communication sur l'Euro. Enfin, elle dispose avec la Bretagne d'un bureau permanent à Bruxelles afin de recueillir instantanément toutes les informations utiles à leurs intérêts et leurs actions.

2 / En matière de coopérations bilatérales, la Région conduit des échanges culturels, éducatifs et économiques (agriculture, industrie, tourisme) avec la Galice au Nord-Ouest de l'Espagne et l'Emilie-Romagne au Nord de l'Italie depuis 1991, le Schleswig-Holstein au Nord de l'Allemagne, à la frontière du Danemark (1992), la région du lac Balaton, à l'Ouest de la Hongrie (1996), le Somerset, au Sud-Ouest de la Grande-Bretagne (1998) et la Skanie à la pointe Sud de la Suède (1999). L'objectif est de cultiver des partenariats équilibrés sur des thèmes profitables aux Pays de la Loire et qui puissent à terme se pérenniser tout seuls.

L'Arc atlantique réunit depuis 1989 32 régions allant de l'Algarve à l'Ecosse. Le Président Olivier GUICHARD en a été l'initiateur et en a assumé la présidence jusqu'en 1994. L'Arc atlantique émerge progressivement. Il est à la fois une communauté d'intérêt et de destin à l'échelle des enjeux du continent européen et un espace de coopérations soutenues financièrement par l'Europe. Après un programme expérimental Atlantis, l'Arc atlantique bénéficie désormais des fonds d'initiative communautaire INTERREG. Des coopérations se sont ainsi développées autour de nombreux thèmes : les liaisons maritimes et aériennes, l'ingénierie financière, la formation, l'aquaculture, l'environnement, le tourisme, la recherche, les technopoles et le transfert de technologie.

3 / La Région favorise aussi la participation du plus grand nombre d'opérateurs ligériens aux divers programmes de partenariat transnational financés par l'Union européenne. Dans cette perspective, il s'agit pour elle d'assurer une fonction de centre de ressources et d'ingénierie de projets. Ainsi, par exemple, ont régulièrement été organisés des "Entretiens d'Europoprojets" pour informer et orienter les projets vers l'instrument financier le plus adapté. Aujourd'hui, une attention particulière est portée aux échanges internationaux et aux coopérations en matière de recherche (bourses post-doctorales, valorisation des pôles d'excellence régionaux, etc.).

4 / Au travers des différentes déclinaisons du programme "TOPE", la Région favorise la mobilité en attribuant des bourses individuelles aux jeunes désireux de poursuivre leurs études et d'entreprendre des stages à l'étranger, non seulement en Europe occidentale, centrale et orientale, mais aussi dans le monde entier. Le programme "SYLLABUS" favorise l'apprentissage des langues en finançant les outils pédagogiques correspondants, l'assistantat linguistique et la recherche de nouvelles applications pédagogiques dans les lycées. Enfin, la Région soutient l'organisation de voyages d'études, échanges et séjours linguistiques à vocation éducative organisés par les lycées.

5 / Le soutien au commerce extérieur se concrétise par différents fonds, en partie contractualisés avec l'Etat et coordonnés au sein de la "Convention régionale à l'exportation" réunissant l'essentiel des opérateurs publics et des organisations professionnelles participant à la politique d'internationalisation de l'économie régionale. La Région complète depuis quelques années ce dispositif en ouvrant des relais à l'étranger (Afrique du sud, Japon, etc.). Pour sa part, l'association Ouest-Atlantique polarise désormais son action sur la prospection et l'accueil sur le territoire de la Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes des investissements étrangers.

## **II / POUR L'AVENIR : L'IMPERATIF D'UNE POLITIQUE RENFORCEE**

Il fut un temps où les arts et la culture assuraient à eux seuls le rayonnement d'une communauté. Aujourd'hui c'est principalement l'économie qui est le moteur du dynamisme d'un territoire. C'est également elle qui fait la force, ou la faiblesse de l'image d'une région. De ce point de vue, malgré leur

dynamisme et leurs réussites, les Pays de la Loire doivent encore progresser pour atteindre la masse critique nécessaire pour assurer leur place dans le concert européen. Ainsi, par exemple, les Etats-Unis viennent d'ouvrir deux nouveaux consulats en France, l'un à Rennes, l'autre à Toulouse. On peut se demander pourquoi Nantes n'a pas été choisie.

Le développement et l'attractivité de la région repose d'abord sur le dynamisme de son économie, dans l'industrie, le tertiaire, l'agriculture. Pour soutenir leurs initiatives, ces secteurs doivent disposer de moyens performants en infrastructures de communication, en formation, en capacités de coopérations interrégionales. Enfin, à l'heure de la communication, ces efforts doivent être relayés par une identification forte dont les fondements ne peuvent être que d'ordre culturels et sociaux, les Pays de la Loire n'étant pas une identité abstraite mais un ensemble d'hommes et de femmes qui par leur travail et leur intelligence construisent quotidiennement la région.

Ces domaines sont par excellence ceux de l'action publique. Il convient donc pour chacun d'entre eux, d'identifier les enjeux, les forces et les faiblesses, et par conséquent la politique que la Région peut mener pour contribuer à ces besoins, avec différents partenaires.

## **1 / Développer une économie forte, adaptée à l'internationalisation de l'activité**

L'enjeu primordial du développement économique régional dans les années à venir réside dans la capacité d'adaptation du tissu économique à l'internationalisation croissante de l'activité. Les exportations atteignent déjà 20% du PIB national et concernent un actif sur quatre.

L'enjeu est d'autant plus crucial pour l'économie des Pays de la Loire qu'elle est largement composée d'un tissu de PME potentiellement plus créatrices d'emplois que les grands groupes, mais souvent moins sensibilisées et moins armées qu'eux pour affronter la compétition du marché mondial. De plus, les exportations régionales demeurent très largement concentrées sur l'Europe. Or les taux de croissance en Europe offrent des opportunités moindres que les nouveaux pays industrialisés en forte expansion.

### *Favoriser l'accès aux marchés étrangers*

Une politique d'exportation représente un investissement lourd pour une entreprise. La prospection, la présence dans des salons, la mise en place d'une équipe à l'exportation, la promotion commerciale, le coût des brevets et de dépôts de marques et les frais de déplacement en constituent les principaux postes. Dans ce contexte, les aides publiques sont un soutien essentiel, surtout s'il s'agit de PME.

La France dispose de 165 Postes d'expansion économique à travers le monde chargés avant tout d'une fonction d'information. Le réseau des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger complète ce dispositif institutionnel. Cependant, quelle que soit leur efficacité, ces services sont d'un accès malaisé pour les PME.

Au niveau local, le principal financeur public partenaire de l'Etat est la Région qui travaille en liaison étroite avec des réseaux consulaires et de nombreux organismes professionnels regroupés pour beaucoup au sein de la Convention régionale à l'exportation. Forte d'un programme d'action cohérent, celle-ci joue avec succès un rôle majeur auprès des PME régionales. Elle limite ainsi la tentation de concurrences stériles entre organismes et de défense de pré-carré, contre-productives et aux antipodes des préoccupations des entreprises.

Il est nécessaire de poursuivre ce regroupement de compétences dans une logique de réseau mû par une déontologie stricte, de telle sorte que chaque opérateur soit une porte d'entrée donnant accès à l'ensemble des services.

La Région devrait aussi intensifier sa politique de création de structures d'appui à l'étranger, en leur assignant des objectifs précis mesurables à l'aide d'indicateurs et de tableaux de bord adéquats et susceptibles de disparaître ou de se redéployer rapidement, en fonction de l'évolution des besoins des entreprises.

#### *Favoriser l'accueil d'investissements directs étrangers*

La périphéricité des Pays de la Loire peut être compensée par un effort particulier d'attraction des investissements étrangers. Aujourd'hui encore, seules un peu plus de 200 entreprises sont majoritairement à capitaux étrangers, soit moins d'une entreprise sur mille, alors que ce ratio est triple au niveau national. Une prospection ciblée et active est nécessaire pour en accueillir davantage en privilégiant les secteurs forts de l'économie régionale pour accroître les chances de partenariat.

Leur présence durable dépend aussi de la qualité des partenariats développés avec les sous-traitants, les centres de recherche et de transfert de technologie, et l'ensemble du dispositif d'enseignement supérieur.

Enfin, l'Etat doit poursuivre la déconcentration de ses capacités de décision pour que les entreprises qui s'installent disposent sur place des bons interlocuteurs.

La poursuite de l'association Ouest-Atlantique concentrée désormais sur la prospection d'entreprises et la promotion du Grand-Ouest correspond exactement aux attentes du CESR d'autant plus que la plus forte implication financière des Régions va de pair avec le maintien d'un lien fort et efficace avec la DATAR.

#### *Poursuivre avec vigueur l'effort de rattrapage en recherche-développement*

Le développement du tissu économique repose aujourd'hui sur toutes ses composantes : grands groupes français et étrangers, PME, sous-traitants, sociétés de services, mais aussi laboratoires de recherche. C'est cette alchimie entre tous les savoir-faire qui favorise la création des emplois et le développement.

Conscients de cette dimension et de leur retard, les Pays de la Loire ont consenti un effort remarquable pour investir avec force dans l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologie. Ainsi sur Nantes, par exemple, en 10 ans, le nombre d'étudiants a augmenté de 10.000 et celui des équipes de recherche et des laboratoires a triplé. Néanmoins, la métropole régionale ne compte encore que 1.500 chercheurs lorsque Rennes en héberge 4.000.

Globalement, le déficit d'innovation demeure, au détriment en particulier des PME. L'effort mérite d'être poursuivi et amplifié pour à la fois défendre la continuité de la recherche, du fondamental aux applications industrielles et accélérer le développement technologique et la diffusion des innovations. En ce sens, le slogan de la Région "doubler le nombre de chercheurs en 10 ans" même s'il peut être vu comme une gageure symbolise bien la détermination et l'ambition de la Région en la matière.

#### *Des liaisons rapides pour se rapprocher du grand marché européen*

En matière d'économie, il faut répéter, sans craindre de lasser, qu'il n'y a pas de développement de richesses sans moyens de communication modernes, pratiques, nombreux et bon marché. La voie de communication, quelle que soit sa forme crée la richesse.

Les Pays de la Loire ont encore besoin d'améliorations dans leurs relations avec toute l'Europe, que ce soit vers la Grande-Bretagne, le Benelux et l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne, sous la forme d'un réseau multimodal efficace doté d'itinéraires continus.

A ce titre, il est à remarquer que les tronçons manquants ou défectueux se situent pour la plupart sur le territoire d'autres régions. La réponse qu'apporte l'Etat aux besoins des Pays de la Loire et du Grand-Ouest doit désormais être appréciée à l'échelle de l'hexagone puisque de nombreux investissements situés sur l'ensemble du territoire national répondent à une priorité du Grand Ouest, comme par exemple l'interconnexion des TGV en Ile de France.

En matière de routes, l'ouverture à l'Allemagne et l'Italie au départ de Nantes - Angers - Tours doit se poursuivre sans discontinuité au nord par Orléans - Sens - Troyes et Chaumont et au sud par Vierzon - Clermont Ferrand et Lyon. En relations Nord-Sud, la Route des Estuaires et l'Axe Calais - Bayonne souffrent aussi de l'absence de plusieurs maillons.

En matière ferroviaire, la première priorité d'ouverture internationale de la région est la réalisation complète du schéma des lignes à grande vitesse dont leur interconnexion dans une perspective européenne et leur extension jusqu'à l'océan. Par ailleurs, deux axes d'intérêt majeur doivent être modernisés : la liaison de la façade atlantique via Nantes et Bordeaux et la liaison Port de Nantes-Saint-Nazaire - Vallée du Rhône vers la Suisse et l'Italie.

Le développement des capacités du Port de Nantes-Saint Nazaire doit se poursuivre au fur et à mesure que s'étend son hinterland et dans le cadre d'un renouveau de la politique maritime de la France autour notamment de la promotion du transport maritime, du développement de la flotte française, de l'accueil renforcé des activités industrielles et de services dans les ports, du soutien à la multiplication des lignes régulières et au développement des différentes formes de cabotage.

L'aéroport interrégional à vocation européenne et internationale de Notre Dame des Landes et l'ensemble de ses accès terrestres méritent d'être réalisés sans tarder pour une entrée en service en 2010.

Enfin, l'ensemble du territoire régional a besoin de se doter rapidement des moyens nécessaires pour saisir toutes les nouvelles opportunités d'expansion liées aux technologies de l'information et de la communication.

## **2 / Se doter de vecteurs adaptés**

### *Conforter l'identité des Pays de la Loire et cultiver l'image du Grand Ouest*

Depuis sa création, la Région des Pays de la Loire a réalisé des efforts considérables pour forger son identité autour d'une image dynamique et rayonnante. Les sondages menés régulièrement révèlent sa progression sensible en dépit de l'absence de fondement historique, comme la Bretagne ou l'Alsace par exemple. Un long chemin reste à parcourir qui justifie de la persévérance et une communication très subtile afin de transcender tout en les respectant les particularismes locaux et donner ainsi l'image d'une région solidaire et attrayante.

A l'international, cette politique doit trouver son prolongement au sein de l'ensemble homogène plus vaste que constitue le Grand-Ouest fédéré notamment sous la bannière de l'association Ouest-Atlantique.

### *Conforter l'Arc atlantique et développer les réseaux interrégionaux*

La loi du marché a privilégié les régions d'Europe qui ont ou se sont dotées de voies de communications en nombre et en qualité. Ces régions ont une densité de population sans commune mesure avec celles de l'Atlantique. Dans les années qui viennent, l'Europe sera encore davantage "tirée" vers l'Est en raison de l'émergence de l'Europe Centrale.

Dans ces conditions, la coopération entre les Régions Atlantiques est plus que jamais nécessaire. Pour ce faire, il convient de trouver, par étapes, les synergies capables de traduire leurs intérêts communs. Une coopération étant par nature complexe et délicate, le pragmatisme impose d'intensifier en premier lieu des coopérations de proximité avec les Régions voisines de l'Ouest, cœur de l'Arc atlantique ainsi que le Centre, la Normandie et l'Aquitaine.

Il convient aussi d'inscrire ces efforts dans la durée et de rechercher tous les moyens susceptibles d'accélérer des évolutions lentes par nature car largement tributaires de l'évolution des mentalités. Il convient enfin de privilégier les coopérations interrégionales européennes ciblées autour des activités spécifiques et des points forts de la région comme par exemple l'agro-alimentaire, les industries de la mode, la pêche, le tourisme ou les activités culturelles. La nouvelle génération de programme INTERREG est l'occasion de poursuivre cet effort qui nécessitera une large mobilisation soutenue par une puissante cellule d'ingénierie de projets.

#### *Rationaliser les coopérations bilatérales*

Après plusieurs années d'expérience, il devient nécessaire de se poser la question de l'efficacité des coopérations européennes bilatérales à l'occasion d'une évaluation transversale. Il est important de sélectionner les régions partenaires en fonction de l'apport que représentent leurs complémentarités avec les Pays de la Loire et de déterminer clairement la nature des échanges éducatifs, culturels et économiques que l'on entend privilégier. A ce titre, d'ailleurs, des régions françaises éloignées et des régions hors de l'Union européenne peuvent avoir des intérêts convergents avec ceux des Pays de la Loire.

Dans ce cadre, des relations à vocation économique devraient être recherchées en priorité sur la base d'échanges réciproques, comme la participation à des salons, l'accueil d'entrepreneurs étrangers, la mise en commun d'informations économiques pour rechercher des partenariats ou pour renforcer des lobbyings.

Par ailleurs, la promotion de ces coopérations mériterait de prendre une dimension médiatique plus ambitieuse au travers par exemple de manifestations d'envergure associant tous les partenaires ligériens impliqués - économiques, sociaux, culturels, institutionnels - la Région assurant seulement l'impulsion, en qualité de chef d'orchestre.

#### *Promouvoir l'accès aux aides européennes*

La promotion de l'accès aux aides européennes constitue une mission stratégique de la Région. Le maquis des réglementations et des procédures européennes rend indispensable de recourir à des relais facilitateurs entre les bénéficiaires potentiels et les instances européennes. La Région représente un partenaire-clé, en coopération avec l'Etat lorsque celui-ci est l'intermédiaire désigné ou avec les Chambres consulaires.

Cette fonction conçue au départ dans une logique fédérative et transversale sous les auspices de l'Association EUROUEST est depuis 1998 banalisée entre toutes les Directions de la Région en fonction de leurs domaines de compétence.

La raréfaction de certains fonds européens du fait de l'intégration de nouveaux Etats membres va conduire à une compétition accrue entre les porteurs de projets. Dans cette perspective la Région aurait intérêt à réaliser un audit afin de vérifier que le mode de fonctionnement en réseau entre ses Directions choisi en 1998 est efficace. Peut-être s'avèrera-t-il nécessaire d'accroître les moyens dévolus dans chaque Direction à cette mission importante.

De même, le Bureau commun Bretagne - Pays de la Loire à Bruxelles devrait être l'objet d'une réflexion afin de déterminer la meilleure organisation et les moyens suffisants pour exercer sa mission stratégique de veille d'informations. Compte tenu des évolutions de ces dernières années dans le rôle

respectif de l'Europe, des Etats et des Régions, il est sans doute souhaitable d'en faire de plus en plus un outil d'action et non plus seulement d'informations. L'expérience récente de la menace de dislocation de l'Arc atlantique a bien montré à quel point la vigilance s'impose.

Des Régions puissantes, notamment allemandes, ont déjà notablement renforcé leur présence à Bruxelles, allant par exemple jusqu'à influencer sur le processus normatif européen au bénéfice de l'appareil productif présent sur leur territoire. De tels choix, certes plus facilement autorisés par leurs institutions fédérales, méritent d'être médités à l'heure d'une première réduction des fonds structurels pour la France avant une vraisemblable disparition en 2007 ou au-delà.

### **3 / Promouvoir des acteurs performants**

#### *Instaurer une véritable connaissance des langues et cultures étrangères*

Beaucoup d'entreprises, quelle que soit leur taille, déplorent encore une insuffisante connaissance des langues étrangères. Et au-delà de la langue, l'ignorance des mentalités, des habitudes et des réactions, de la culture dans le pays d'accueil peuvent constituer un handicap majeur à l'ouverture de l'économie régionale à de nouveaux marchés.

Le plan stratégique de la Région se fixe avec pertinence l'objectif ambitieux de faire en sorte que d'ici dix ans, chaque ligérien maîtrise une langue étrangère. Ce pari mérite de se traduire par un vaste plan d'action dans le prolongement de celles engagées depuis plusieurs années. La Région devrait ainsi proposer aux autorités rectorales une sorte de contrat d'action organisé en trois niveaux d'exigence.

Le premier niveau pourrait être appelé la "débrouillardise". C'est celui qui permet lors d'un voyage de ne pas être exclu de la conversation et d'assurer les besoins de la vie courante. Ce niveau minimum devrait être atteint par tout élève qui sort d'un lycée. Les outils pédagogiques actuels sont à la mesure de cet objectif général.

Le deuxième niveau correspond à la maîtrise courante d'une langue. C'est celui de tout lycéen qui envisage d'être au cours de sa carrière en contact suivi avec l'étranger. Pour atteindre ce niveau, des séjours à l'étranger s'imposent en intensité et en nombre suffisants.

Le troisième niveau, "pré-culturel" nécessite une longue immersion. Il s'adresse plus spécialement aux étudiants et aux professionnels ayant atteint dans leur spécialité un niveau reconnu.

La définition de ces trois niveaux qui se veut simplement de "bon sens", permettrait de négocier avec le Rectorat sur des buts concrets et d'ajuster en conséquence le soutien régional. Il s'agit de passer d'une politique de moyens à une politique d'objectifs, à la hauteur de l'ambition affichée par le Plan stratégique et dotée d'instruments de mesure des progrès accomplis.

#### *L'expatriation des ligériens, ambassadeurs de la région et de ses entreprises*

La communauté des expatriés représente une force ambassadrice qui facilite le développement des relations humaines et culturelles et par conséquent l'essor des échanges économiques. Or la présence française à l'étranger demeure particulièrement faible par rapport aux grandes nations industrialisées.

Les efforts entrepris pour en favoriser l'expansion méritent d'être poursuivis pour lever les nombreuses entraves législatives et réglementaires, assurer une véritable protection sociale, faciliter la présence de la famille et enfin valoriser l'expérience acquise lors du retour.

#### *Développer l'information pour les acteurs-citoyens européens et renforcer la coopération décentralisée pour les acteurs-citoyens du monde*

La Région, qui en France n'a pas de compétence directe dans le domaine social, peut cependant intervenir en appui de l'Etat notamment dans le domaine de l'information et de la coopération décentralisée.

Les efforts d'information européenne méritent d'être poursuivis tant l'Europe demeure dans l'opinion publique une notion lointaine et abstraite à bien des égards. Il en est ainsi par exemple des aspects sociaux du travail dans les différents pays dans et hors de la communauté. Malgré les efforts et les promesses, cette information en matière sociale reste trop confidentielle. La Région, grâce au rôle central qu'elle a acquis en matière d'information européenne pourrait jouer un rôle d'aiguillon et de facilitateur auprès des organismes directement concernés.

Par ailleurs, une politique internationale doit comporter un volet tourné vers l'aide aux pays en voie de développement. De ce point de vue, la politique régionale apparaît encore timide. Au delà de son Fonds d'aide humanitaire, la Région devrait construire une véritable politique de coopération décentralisée. A ce titre, le bilan prévu de la politique conduite jusqu'à présent est l'occasion d'en définir les nouveaux contours.

#### *Des services de la Région tendus vers l'international*

La nouvelle organisation de l'action de la Région décidée en 1998, marque sa volonté de gagner en efficacité. De fait, les Directions sont confortées dans leurs attributions, gage d'un suivi rigoureux des budgets tandis que les actions généralistes, la communication et les coopérations peuvent gagner en lisibilité.

Cependant, au delà de l'organisation matérielle, l'enjeu est dans l'implication humaine au quotidien au sein de toutes les Directions. Cela suppose que la "conscience" européenne et internationale progresse encore dans l'ensemble des services et soit intimement liée à l'action quotidienne et non plus considérée comme une action spécifique. Un premier bilan de la réforme de 1998 doit permettre de s'assurer de l'adéquation des moyens à un tel objectif et d'envisager leurs renforcements et d'éventuelles formations internes ciblées.

Enfin, le CESR souhaite attirer l'attention sur deux dossiers majeurs qui méritent la mobilisation de moyens particuliers : l'aéroport de Notre-Dame des Landes et l'interconnexion des TGV en Ile-de-France. Ces deux investissements structurants de portée nationale induiront largement les évolutions économiques, géographiques et humaines de la région et du Grand-Ouest dans l'espace national et européen à l'échelle historique du siècle qui s'ouvre.

Dans ces conditions, le suivi de ces deux dossiers et la capacité d'expertise technique, juridique, financière et administrative pour les négocier revêt une grande importance afin de permettre à l'échelon politique régional de disposer à tout moment des meilleurs atouts pour les faire aboutir. Le CESR recommande en conséquence que l'organisation du suivi de ces deux dossiers soit l'objet d'une particulière attention.

*Adopté à l'unanimité*

*Le Président,*

*Présents : 66*

*Pour : 66*

*Gilles BOUYER*

## TABLE DES MATIERES

### INTRODUCTION 1

### PARTIE 1 : LA POLITIQUE DE LA REGION 3

#### 1 / LA POLITIQUE DE LA REGION JUSQU'EN 1998

##### 1.1 / LA PHASE PIONNIERE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES

1.1.1 / La Région et l'information européenne 3

1.1.2 / L'Arc atlantique 4

1.1.3 / Les coopérations bilatérales 4

1.1.4 / La mobilité européenne : Tope-Partenaire 5

1.1.5 / La Région et la recherche communautaire 5

1.1.6 / La Région et les programmes européens 6

##### 1.2 / LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LES AUTRES DIRECTIONS 6

1.2.1 / La Direction du Développement économique et de la Recherche 6

1.2.2 / La Direction de l'Education et de l'Enseignement supérieur 8

### 2 / 1998 : UNE NOUVELLE IMPULSION 11

#### 2.1 / L'ACTION DE LA DIRECTION DES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

2.1.1 / L'information et la sensibilisation aux questions européennes et internationales 11

2.1.2 / Les coopérations bilatérales 11

2.1.3 / Les réseaux interrégionaux 13

#### 2.2 / LES PRINCIPALES ACTIONS DES AUTRES DIRECTIONS 13

2.2.1 / La Direction du Développement économique et de la Recherche 13

2.2.2 / La Direction de l'Education et de l'Enseignement supérieur 14

2.2.3 / La Direction de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage 15

## **PARTIE 2 : CONTRIBUTION DU CESR A UNE POLITIQUE RENFORCEE**

<b>1 / DEVELOPPER UNE ECONOMIE FORTE, ADAPTEE A L'INTERNATIONALISATION DE L'ACTIVITE</b>	<b>19</b>
1.1 / Favoriser l'accès aux marchés étrangers	20
1.2 / Favoriser l'accueil d'investissements directs étrangers	21
1.3 / Poursuivre avec vigueur l'effort de rattrapage en recherche-développement	22
1.4 / Des liaisons rapides pour se rapprocher du grand marché européen	23
<b>2 / SE DOTER DE VECTEURS ADAPTES</b>	<b>27</b>
2.1 / Conforter l'identité des Pays de la Loire et cultiver l'image Grand Ouest	27
2.2 / Conforter l'Arc Atlantique et développer les réseaux interrégionaux	27
2.3 / Rationaliser les coopérations bilatérales	28
2.4 / Promouvoir l'accès aux aides européennes	29
<b>3 / PROMOUVOIR DES ACTEURS PERFORMANTS</b>	<b>30</b>
3.1 / Instaurer une véritable connaissance des langues et cultures étrangères	30
3.2 / L'expatriation des Ligériens, ambassadeurs de la région et de ses entreprises	31
3.3 / Développer l'information pour des acteurs-citoyens européens, renforcer la coopération décentralisée pour des acteurs-citoyens du monde	33
3.4 / Des services de la Région tendus vers l'international	34

Bibliographie  
Remerciements

## INTRODUCTION

La part croissante prise par les directives européennes dans la vie quotidienne des pays européens va remettre en question la répartition des champs de compétence entre les différents niveaux d'organisation des pays européens.

En particulier, cette évolution amènera à préciser le rôle des trois niveaux que sont l'Europe, l'Etat et la Région.

Dans cette évolution, le rôle de cette dernière ne pourra que s'accroître, à condition qu'elle en ait les moyens. Or le constat que l'on peut faire aujourd'hui est que les Régions françaises sont dans l'ensemble plus faibles que leurs homologues étrangères. Les raisons sont d'ordre historique : la France a été très tôt un Etat unitaire et centralisé, à la différence de l'Allemagne ou de l'Italie par exemple, et peut-être également, d'ordre sociologique, le tempérament français fait sans doute plus confiance à un pouvoir plus lointain, réputé plus neutre, qu'à un pouvoir local craint comme partial.

Dans la compétition économique d'aujourd'hui et de demain, seules existeront vraiment les Régions qui, par leur taille et la valeur ajoutée créée, représenteront une capacité décisionnelle réelle, seule susceptible de peser dans le concert européen, et, ce, souvent en recourant de plus en plus à la coopération interrégionale

C'est fort de ce raisonnement à long terme que le CESR a souhaité se pencher plus particulièrement sur la nouvelle organisation mise en place par la Région des Pays de la Loire pour assurer ses relations européennes et internationales et pour mieux participer à l'effort de promotion de ce nouvel horizon qui désormais borde la vision de nos concitoyens.

Le CESR pense que, pour satisfaire à l'efficacité recherchée, ces relations et ces efforts doivent s'inscrire dans le schéma de base suivant :

La région des pays de la Loire, par sa position, sa taille, la diversité de ses ressources, l'habileté de sa main d'œuvre, le dynamisme de ses élites, peut prétendre à être une des "vraies régions" de l'Europe et pas seulement une circonscription administrative. Pour cela toutes ses actions en matière communautaire et internationale doivent résolument se concevoir s'exercer et se mesurer à l'aune de cet objectif. Mais cette évolution souhaitable se fera avec d'autant plus de vigueur qu'elle intégrera une dimension sociale européenne importante.

La politique de la Région ne peut se limiter à des opérations relationnelles, il est nécessaire de concevoir et engager une politique globale construite sur des principes et orientations approfondis et forts, répondant à des besoins identifiés, là où l'action publique régionale peut faciliter, promouvoir, suppléer l'initiative privée, dans l'intérêt général.

A cette fin, la Région doit être promue chef d'orchestre : elle ne peut ni ne doit tout faire, en revanche elle doit coordonner l'action dans le cadre de son territoire, et personne d'autre ne le fera à sa place.

---

## **PARTIE 1 : LA POLITIQUE DE LA REGION**

### **1 / LA POLITIQUE DE LA REGION JUSQU'EN 1998**

#### **1.1 / LA PHASE PIONNIERE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES**

Cela fait précisément 10 ans que la Région a manifesté très concrètement sa volonté de conduire et d'animer une politique régionale en matière européenne. C'est en effet en 1989 qu'elle a créé une Direction des Affaires européennes, ainsi que l'Association Eurouest. En 1990 un Bureau de représentation à Bruxelles a également été ouvert, en commun avec la Région Bretagne.

La Direction des Affaires européennes a eu pour mission d'initier et d'animer la politique régionale en matière européenne. Pour sa part, l'Association Eurouest a regroupé les partenaires régionaux impliqués dans la promotion des programmes européens.

Le Bureau de représentation à Bruxelles a été chargé d'une mission d'information et d'aide aux porteurs de dossiers régionaux dans leurs démarches auprès de la Commission.

Les principaux objectifs de la Région ont été de :

- conduire une politique d'information et de formation sur l'Europe,
- nouer et animer des coopérations avec d'autres Régions,
- développer l'action Tope pour favoriser la mobilité des jeunes,
- aider les établissements d'enseignement, entreprises et laboratoires de recherche à développer leur participation aux programmes communautaires.

##### **1.1.1 / La Région et l'information européenne**

La création d'Eurouest, en 1989, a permis de mettre en place dans les Pays de la Loire un réseau destiné à faciliter l'accès de tous à l'information européenne.

Une convention passée avec le Bureau de Représentation en France de la Commission des Communautés européennes (BRF) et le Centre européen "Sources d'Europe" a fait de l'Association Eurouest leur relais privilégié en matière d'information européenne et de diffusion de la documentation.

Les supports d'information mobilisés par la Région sont multiples :

- la revue "Chronique européenne des Pays de la Loire". Tirée à 8.000 exemplaires, elle est diffusée auprès des milieux politiques, économiques universitaires, culturels et associatifs pour mieux faire connaître les différentes politiques européennes.
- une lettre-fax mensuelle informe rapidement les opérateurs régionaux des derniers appels d'offres et de l'actualité des programmes communautaires. Un courrier électronique est à l'étude également.
- les points d'information Europe, implantés dans les plus grandes villes de la région, constituent la trame d'un réseau de relais d'information de proximité. Afin de diffuser l'information en milieu rural, la Région, en relation avec les Conseils généraux, participe également à la mise en place de Points d'information Europe dans des bibliothèques départementales.
- les Cercles Europe, plus récemment, visent à intégrer la dimension européenne dans les lycées et les collèges. Ces cellules d'information sur l'Europe existent dans plus de 110 établissements des Pays de la Loire. L'objectif consiste à faire travailler ensemble, sur un

thème commun, des jeunes issus de plusieurs établissements scolaires européens afin d'aboutir à une réalisation commune.

### **1.1.2 / L'Arc atlantique**

L'Arc atlantique est constitué d'un ensemble de 32 Régions, allant de l'Algarve à l'Ecosse, composant ainsi la principale façade maritime européenne. Depuis sa création en 1989, il s'est fixé pour objectif de mener des actions de développement en commun et de lutter contre une dérive des centres d'intérêt vers l'Est de l'Europe, danger accentué avec l'élargissement de l'Union européenne.

Les Pays de la Loire, conduits par leur Président, initiateur politique de cette alliance, ont assumé la présidence de la Commission de l'Arc atlantique jusqu'en 1994.

En 1990, la Communauté a manifesté son intérêt en engageant 2 millions d'Ecus de cofinancement en faveur d'un programme triennal portant sur le développement des liaisons maritimes, l'ingénierie financière, la formation, l'aquaculture et l'environnement.

Fin 1993 est né le programme Atlantis, action pilote financée dans le cadre du Feder. Cofinancé à 50 % par l'Union européenne, ce programme a reçu 54 MF pour réaliser des opérations étalées jusqu'en 1995 en faveur du tourisme, de la valorisation de la recherche et du transfert de technologies, des moyens de communication maritimes et aériens, de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Les Pays de la Loire ont ainsi réalisé dans ce cadre des opérations telles que, en matière de tourisme, la formation aux métiers du tourisme vert, en matière de transfert de technologie la promotion d'un réseau des technopoles de l'Arc.

### **1.1.3 / Les coopérations bilatérales**

#### *La Galice*

La Galice est située à l'extrême nord-ouest de l'Espagne, et est bordée par une frontière commune avec le Portugal. Elle est peuplée de 2,7 millions d'habitants.

Son économie est marquée par une grande importance des secteurs de la pêche et de l'agriculture. L'industrialisation figure dans la moyenne nationale. La main-d'œuvre se distingue par un faible coût et une productivité élevée.

L'accord de coopération signé en 1991 porte sur l'économie, l'éducation, la formation et la culture. Il s'est concrétisé par exemple par la formation de formateurs agricoles. Des techniciens agricoles galiciens ont effectué un séjour dans les Pays de la Loire pour étudier les filières lait et viande. De même, des échanges de professeurs de langue ont été organisés dans le cadre du programme communautaire Lingua. Ce programme est reconduit chaque année.

#### *L'Emilie-Romagne*

L'Emilie-Romagne est située dans l'une de zones les plus anciennes et les plus développées de l'Italie : l'axe adriatique qui suit la via Emilia entre Plaisance et la mer. La région est peuplée de 4 millions d'habitants.

Composé essentiellement de PME, le tissu industriel est relativement homogène et diversifié. La région se place parmi les principaux exportateurs du pays grâce au dynamisme des entreprises des secteurs de la mécanique, du textile et du cuir, des industries alimentaires et de la céramique. L'agriculture place l'Emilie-Romagne en tête des

régions agricoles italiennes. Le secteur tertiaire, pour sa part, regroupe près de la moitié des entreprises de la Région.

L'accord de coopération, signé en 1991, prévoit des actions intéressant principalement les domaines de l'économie, l'enseignement, l'information, la culture et la recherche. La mobilité de jeunes fait l'objet d'un intérêt particulier.

A titre d'exemple, dans le domaine de l'économie, une banque de données informatisée a été mise en place, destinée à favoriser les transferts de technologie et les partenariats entre les entreprises des deux régions dans des secteurs ciblés.

#### *Le Schleswig-Holstein*

Peuplé de 2,7 millions d'habitants, le land du Schleswig-Holstein est situé au nord de l'Allemagne, à la frontière du Danemark, entre la mer du Nord et la mer Baltique.

L'économie est caractérisée par un secteur tertiaire très développé, fournissant 65 % des emplois salariés. Les activités portuaires et de transport sont également très présentes. A partir du début des années 1980, les activités liées aux chantiers navals et celles de la construction mécanique, attachées à ce secteur, ont été accompagnées de l'essor de nouvelles entreprises, souvent moyennes, spécialisées dans l'agroalimentaire et dans la transformation des plastiques.

Les accords de coopération signés en 1992 concernent aussi bien la formation, la recherche, l'économie que la culture. A titre d'exemple, le tourisme balnéaire, très développé à fait l'objet d'échanges entre les deux régions : visite de spécialistes et de directeurs de stations balnéaires, échanges d'apprentis dans le secteur de l'hôtellerie.

#### *La Région hongroise du lac Balaton*

Situé à l'ouest de la Hongrie, le lac Balaton, le plus grand lac d'Europe centrale, constitue la plus grande richesse naturelle de la Hongrie. Il reçoit chaque année un million de touristes et représente l'atout majeur du tourisme national.

L'accord signé en 1996 prévoit une coopération dans 5 directions : l'intégration à l'union européenne, la formation, le tourisme, le développement économique et la culture.

#### **1.1.4 / La mobilité européenne : Tope-Partenaire**

Depuis 1989, la Région attribue des bourses individuelles aux jeunes voulant poursuivre leur formation à l'étranger. A l'origine cette aide était accordée par l'intermédiaire des programmes Tope (Ticket Ouest Pour l'Europe), essentiellement réservés à des bourses individuelles. Afin d'aider un plus grand nombre de jeunes, une refonte de l'action a été réalisée, sous l'appellation Tope-Partenaire. Ainsi, depuis 1994, des contrats de 3 ans sont négociés avec chaque établissement de formation intéressé.

#### **1.1.5 / La Région et la recherche communautaire**

La Commission européenne met en œuvre les politiques communautaires et favorise le partenariat entre les opérateurs des régions de l'Union européenne et ceux des pays tiers. Parmi les programmes lancés par Bruxelles, l'Association Eurouest a choisi de promouvoir ceux qui renforcent les politiques conduites par ses membres : Conseil régional, Conseils généraux, Maires des trois villes universitaires, Chambres consulaires, Anvar, Atlanpôle, en particulier.

Parmi les principales actions figurent l'information sur les programmes communautaires et les politiques européennes, la conduite d'actions régionales collectives, la formation aux

programmes européens des interlocuteurs des entreprises et la coordination d'opérations transnationales.

Pour assurer un service public de qualité aux opérateurs de la région pour leur développement en Europe, Eurouest s'est organisé en centres-ressources. Il a organisé régulièrement les "Entretiens d'Europrojets" pour informer et orienter les projets vers l'instrument financier le plus adapté.

#### **1.1.6 / La Région et les programmes européens**

La politique communautaire en matière de recherche et de développement technologique peut prendre la forme de soutiens financiers à des projets transnationaux. Un Programme Cadre pluriannuel est mis en œuvre par des programmes spécifiques.

L'association Eurouest s'est attachée à sensibiliser les acteurs de la région susceptibles de bénéficier de l'action communautaire pour la recherche et le développement technologique.

Ainsi, par exemple, l'ASPT (Laval), l'IFREMER (Nantes) et l'ENITIAA (Nantes) ont engagé en 1996 un important projet de recherche européen portant sur la qualité microbiologique des poissons fumés et le développement de micro-organismes pathogènes. Ce programme a été doté de 1.900.000 d'Ecus de crédits communautaires et a été mené en partenariat avec des centres portugais, danois et irlandais.

### **1.2 / LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LES AUTRES DIRECTIONS**

La Région intervient essentiellement dans deux domaines majeurs, relevant de sa compétence : le développement économique et la formation des jeunes.

#### **1.2.1 / La Direction du Développement économique et de la Recherche**

Les actions directement consacrées au développement international, hors contrat de plan Etat-Région, sont financées par le fonds régional à l'exportation (FREX), créé en 1984. Dans le cadre du contrat de plan est créé en 1989 le "fonds régional d'aide pour les marchés extérieurs" (FRAME), dispositif complété en 1991 par le "fonds régional d'aide aux investissements à l'exportation pour les entreprises agroalimentaires (FRAI Export IAA), et, en 1994, "l'aide au recrutement de cadres" (ARC), permettant de renforcer notamment la fonction exportation. L'ensemble de ces actions sera présenté plus en détail ci-après.

Par ailleurs, en 1992, une convention EDF-Région a été signée, permettant d'accompagner des PME innovantes à l'international, et en 1995 la Région s'est associée à la Région Bretagne pour installer un premier bureau-relais destiné à assister les entreprises désireuses de développer leur exportations en Afrique du Sud.

Enfin, une convention régionale de l'exportation a été signée en 1989, en vue de définir et coordonner, au sein d'un programme régional annuel, les actions de chaque opérateur signataire.

Sur un plan plus général, l'association Ouest-Atlantique rassemble depuis longtemps les principales collectivités locales des régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes et la DATAR, pour mener, avec l'appui des entreprises, une action visant à densifier et équilibrer le tissu industriel de l'Ouest et à favoriser l'ouverture sur les grands marchés et promouvoir le savoir-faire de l'Ouest à l'extérieur.

Les actions en faveur de la Recherche sont présentées de façon développées dans la partie 2.2.2 du présent rapport où l'accent est mis sur la promotion de la Recherche dans le contexte international. L'action de la Région s'exerce spécifiquement par l'attribution de bourses post-doctorales favorisant l'accueil de jeunes chercheurs étrangers ou la réinsertion de chercheurs français qui reviennent de l'étranger. La "Valorisation et la diffusion auprès des scientifiques et des professionnels" des travaux scientifiques constitue le second domaine d'intervention spécifique de la Région dans ce cadre.

#### *Les interventions hors contrat de plan Etat-Région*

**Le FREX** est destiné à soutenir les entreprises dans leurs premières démarches vers les marchés extérieurs et à accompagner les sociétés au travers d'actions collectives, missions industrielles participations collectives à des salons.

Ce fonds intervient ainsi dans le cadre d'un programme cohérent, sur un an, comprenant les études de marché ou de produits, la participation à des foires ou autres manifestations, à des bureaux communs de représentation à l'étranger, la mise en conformité aux normes internationales, la protection de la propriété industrielle, la mise en place de structures nouvelles.

Les entreprises bénéficiaires doivent employer moins de 300 personnes dans l'ensemble de leurs établissements. Les organismes à but non-lucratif sont également éligibles pour réaliser des programmes d'action collective d'intérêt régional. L'aide est calculée au taux de 30% pour les entreprises de moins de 100 salariés et est plafonnée à 100 000 F. En 1998, près de 300 entreprises en ont bénéficié, dont la très grande part dans le cadre d'actions collectives.

**La convention EDF-Région** établit un dispositif d'accompagnement des PME/PMI innovantes à l'international, l'ouverture des entreprises à technologie avancée vers les marchés extérieurs et leur collaboration devenant une nécessité. Ces cinq dernières années, 33 entreprises ont ainsi bénéficié de ce soutien pour l'acquisition ou la vente de savoir-faire à l'étranger.

**Le relais à l'étranger**, installé en Afrique du Sud, est destiné à détecter les opportunités sur place et à assister les entreprises dans leurs démarches commerciales, recherche de distributeurs, accords de partenariat et d'implantation. Depuis 1995, cinq missions industrielles ont été organisées pour plus de 40 entreprises, dont la plupart ont pu conclure des contrats.

#### *Les interventions réalisées dans le cadre du contrat de plan*

**Le FRAME** s'adresse aux entreprises exportatrices désireuses de renforcer leur présence à l'étranger par une démarche de prospection plus soutenue ou par une implantation commerciale à l'étranger. Près d'une vingtaine d'entreprise en ont bénéficié en 1998. Le taux de l'aide est fixé à 25 %. Le plafond est limité à 20 000 F.

**Le FRAI Export IAA** a bénéficié à 7 entreprises en 1998 pour effectuer une première participation à Prodexpo à Moscou. Par ailleurs, une mission de 26 acheteurs venant du Japon, de Suisse et des Pays Nordiques ainsi que des journalistes étrangers ont été accueillis au Salon des Vins de Loire cette même année.

Par ailleurs, des "**actions d'intérêt régional à l'international**" sont également menées chaque année par la Région et ses partenaires pour aider les entreprises dans leurs

démarches de prospection. Il s'agit d'opérations collectives sous forme de missions commerciales, de missions de partenariat technologique et de mise en place de participations collectives à des salons internationaux spécialisés à l'étranger. Au-delà, l'objectif est de valoriser l'ensemble de la filière intéressée afin de promouvoir le savoir-faire régional.

**L'ARC** vise à favoriser le recrutement de cadres occupant des fonctions spécialisées et stratégiques, dont l'export. L'aide est calculée au taux de 40 % et est plafonnée à 120 000 F

#### *Les actions fédératives*

**La convention régionale de l'exportation** est une déclinaison régionale d'un cadre national. Son fonctionnement repose sur une instance de décision : le "Conseil de Promotion des Echanges Internationaux de la Région des Pays de la Loire", et sur une instance d'exécution : le "Comité Opérationnel de Coordination". La convention comprend dans son instance de décision essentiellement des décideurs régionaux. Elle a pour objectif de définir et coordonner, au sein d'un programme régional annuel, les actions de chaque signataire.

Le programme régional annuel de l'exportation permet de regrouper, sous une présentation unique, les actions en faveur de l'international, de nombreux opérateurs. Ainsi, en 1997 par exemple, y figurent les actions de la Région, de la CRCI, du Comité de Promotion des Produits Agro-Alimentaires des Pays de la Loire, du Club des exportateurs des Pays de la Loire, de la DRCE, du Groupement des Industries de la Chaussure des Pays de la Loire et de Ouest Mode Industrie, d'Atlanbois.

**Ouest-Atlantique**, enfin, a fédéré un travail multipartenarial ambitieux qui s'est traduit, en 1998, par la mise au point de 14 projets d'implantation d'entreprises, correspondant à un investissement de 780 MF et plus de 1 600 emplois primés au titre de la prime d'aménagement du territoire.

### **1.2.2 / La Direction de l'Education et de l'Enseignement supérieur**

La Direction de l'Education et de l'enseignement supérieur a naturellement une vocation éminente à préparer les jeunes générations à l'ouverture européenne et internationale. Dans le cadre de ses compétences dans l'enseignement secondaire, la Région intervient essentiellement au moyen de deux dispositifs : Syllabus et AVEC International. Elle intervient également ponctuellement pour appuyer le développement d'établissements d'enseignement supérieur consacrés spécifiquement sur l'international, c'est le cas par exemple de l'aide qu'elle a apporté à l'Institut supérieur d'action internationale et de production d'Angers.

#### *Syllabus*

Initié en 1990 pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères, le programme Syllabus a fait l'objet en 1995 d'une redéfinition visant à lui donner une nouvelle dynamique, prenant plus en compte l'évolution des techniques éducatives et la modernisation des équipements disponibles sur le marché.

Le programme Syllabus propose à la fois un financement important des équipements et un soutien à l'assistantat dans les lycées.

Un financement intégral est ainsi possible pour les lycées publics et à 50 % pour les lycées privés, l'enseignement supérieur et les centres de formation continue des équipements multimédia affectés aux langues

Un soutien à l'assistantat est proposé dans les lycées par l'octroi de bourses. Ce programme favorise la modernisation des méthodes d'apprentissage linguistique. Cette rénovation s'opère par la constitution d'un réseau d'établissements pilotes chargé de tester et de développer de nouvelles applications pédagogiques, ainsi que par l'évaluation de l'utilisation des matériels et enfin par l'incitation à l'organisation d'une formation préalable spécifique des utilisateurs avant toute décision d'équipement.

8 MF ont été consacrés à ce programme en 1997, permettant de financer 15 espaces multimédia et d'attribuer une bourse à 6 assistants linguistiques en lycées.

### *AVEC International*

L'association pour les Voyages Educatifs et Culturels "AVEC International" a été créée en 1985 à l'initiative de la Région avec la collaboration des cinq Départements, sous la forme d'une association à but non lucratif.

Elle est chargée d'organiser à des fins éducatives, pédagogiques, de formation professionnelle et culturelle, des voyages d'études, des stages, des séjours linguistiques, des échanges, des visites techniques ... en France et à l'étranger, pour les jeunes résidant, ou en formation, dans la région des Pays de la Loire. Près de 60 000 jeunes ont bénéficié chaque année de l'aide de l'association, dont le budget s'est élevé à 1,3 MF en 1997.

## **2 / 1998 : UNE NOUVELLE IMPULSION**

### **2.1 / L'ACTION DE LA DIRECTION DES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES**

L'année 1998 a été marquée par la dissolution de l'Association EUROUEST et par la réorganisation de la Direction des Relations européennes et internationales. Ces changements correspondent à la volonté d'intégrer une plus grande dimension internationale dans les activités de la Direction et au transfert d'une partie des actions européennes spécifiques dans le budget de l'Education ainsi que dans celui de la Recherche. De ce fait le budget de l'action de la Direction, 11 MF pour 1999, enregistre une baisse de 40 %. Son montant est stabilisé en 2000 (autorisations de programme, cf. annexe I).

Conformément aux conclusions du groupe de travail des Conseillers régionaux chargés d'élaborer des propositions de réorientation de la politique de la Région, l'action menée doit être marquée par plus de rationalisation, plus de rigueur et concentrer les moyens sur des objectifs plus ciblés.

Ainsi 3 axes majeurs ont été assignés et redéfinis pour la conduite de la politique de la Région :

- 1 – L'information et la sensibilisation aux questions européennes et internationales
- 2 – Les coopérations bilatérales dans et hors de l'union européenne
- 3 – Les réseaux interrégionaux

#### **2.1.1 / L'information et la sensibilisation aux questions européennes et internationales**

Il s'agit à la fois de tirer profit de ce qui a été réalisé et d'élaborer de nouveaux outils, mais dans un objectif clairement défini, consistant à confier à la Région un rôle spécifique de coordination et d'animation de l'information.

Si l'information est faite par tous et partout, il s'avère que les ligériens ne disposent pas facilement d'une identification de lieu pratique et d'une information claire et développée. La Région doit coordonner et animer les différentes structures qui informent, quelles soient départementales, communales ou associatives, tout en évitant d'exercer une sorte de supériorité hiérarchique.

Dans cet esprit, la Région a édité un guide des lieux d'information européenne. De nouvelles actions sont engagées :

- l'organisation d'un "parlement européen de la jeunesse"
- la mise en place d'un "Bus Radio Europe"
- un plan de communication sur l'Euro

#### **2.1.2 / Les coopérations bilatérales**

Dans ce domaine, les inflexions données à la politique poursuivie sont nombreuses, elles visent à une plus grande rationalité et efficacité.

Conformément au droit relatif aux relations entre collectivités, un intérêt régional précis et concret doit justifier chaque action dans ce domaine.

A l'approche jusqu'ici essentiellement institutionnelle de cette action se substitue à présent une orientation privilégiant une approche thématique, bien que cela soit plus complexe et

plus long à réaliser. Il ne s'agit pas de rechercher impérativement des régions-partenaires ressemblant aux Pays de la Loire mais de cultiver des partenariats équilibrés sur des thèmes valorisants. Il est nécessaire également de responsabiliser les partenaires de la Région lorsqu'un soutien est apporté de telle sorte que l'action impulsée par la Région se pérennise en s'autofinçant progressivement. Un effort de promotion de la Région doit être nettement accentué au travers des différentes actions menées.

Par ailleurs, une meilleure coordination des actions internationales des Villes, des Départements et de la Région doit être recherchée.

Enfin, pour 2000, il est désormais prévu l'élaboration d'un programme annuel définissant les objectifs de la coopération et précisant les engagements de chacune des parties pour l'année budgétaire à venir.

#### *La Galice*

Depuis 1991, la coopération avec cette région aux caractéristiques proches de celle des Pays de la Loire s'est développée en particulier dans les domaines de l'agroalimentaire et de la formation. Toutefois un bilan doit être dressé afin de trouver un second souffle ou bien de renoncer à cette coopération. Les actions gagneront à être plus concentrées et à rechercher un profit plus substantiel pour les Pays de la Loire. La Galice pourrait être un tremplin pour pénétrer plus facilement le Mercosur.

#### *Le Schleswig-Holstein*

L'agroalimentaire, le tourisme et la formation représentent des thèmes de coopération régulière et fructueuse. Les travaux engagés dans le domaine des nouvelles technologies de communication, avec le concours de fonds européens, sont prometteurs.

#### *L'Emilie-Romagne*

Une multiplication et une intensification des partenariats culturels et éducatifs se poursuivent avec l'Emilie-Romagne.

#### *Le Balaton*

Depuis 1992, la coopération avec cette région hongroise hautement touristique se poursuit, par exemple au travers du programme Balaton Jeunes 2000, qui permet à des étudiants hongrois de bénéficier d'une bourse pour une année d'études supérieures en Pays de la Loire.

En 1999, le budget des Pays de la Loire a régressé de 2 MF à 1,3 MF afin de rationaliser les actions et de rechercher un équilibre dans les relations. Cet effort doit mieux responsabiliser et inciter à dépasser le stade de l'impulsion, pour arriver progressivement à une autonomie de cette région dans les domaines d'actions engagées en partenariat. Les Hongrois paraissent avoir désormais bien intégré cette démarche, notamment dans les domaines culturel et économique.

#### *Le Somerset*

Un protocole d'intention de coopération a été signé en 1998 avec le Comté du Somerset (Sud-Ouest de la Grande-Bretagne). Les thèmes de coopération sont axés sur le tourisme culturel, l'éducation et la formation, les relations entre PME/PMI : promotion touristique, échanges d'étudiants et de professeurs.

### *La Région Skåne*

Un même démarche est entreprise avec la Région Skåne (pointe Sud de la Suède) avec laquelle des axes de coopération sont en cours de définition dans les domaines économiques et culturels.

#### **2.1.3 / Les réseaux interrégionaux**

La Région est membre de plusieurs réseaux institutionnels transnationaux : l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), la Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM), l'Arc Atlantique, l'Assemblée des Régions Européennes Viticoles (AREV). Elle examinera cette année l'intérêt de s'y maintenir ou d'intégrer d'autres réseaux.

Au sein de la Commission Arc atlantique, la Région a pris une part plus active en animant le groupe de travail "Développement des entreprises" et en participant à la réflexion stratégique conduite par la Région Galice dans le contexte de la définition des nouvelles politiques communautaires pour 2000.

Enfin, une nouvelle orientation incite à développer une coordination et une valorisation des coopérations avec plusieurs partenaires habituels mais aussi avec d'autres. Ceci ouvre la possibilité de bénéficier de programmes communautaires exigeant ce multipartenariat.

## **2.2 / LES PRINCIPALES ACTIONS DES AUTRES DIRECTIONS**

La réorganisation de la Direction des Relations européennes et internationales opérée en 1998 a conduit au transfert de certaines actions dont elle avait la charge dans le budget de l'Education ainsi que dans celui de la Recherche. Cette nouvelle configuration doit être plus fonctionnelle afin de donner une nouvelle impulsion aux actions transférées.

### **2.2.1 / La Direction du Développement économique et de la Recherche**

Désormais, le budget de la recherche, du développement technologique et du développement international des entreprises sont regroupés dans le même rapport, et présentés par une même Commission. Ainsi est affichée la volonté de mieux armer encore l'économie ligérienne, dans le contexte de la compétition internationale.

Le budget de la Région pour 2000 s'engage dans la concrétisation des objectifs du plan stratégique adopté par la Région : doublement du nombre de chercheurs en 10 ans et réalisation du réseau régional à haut débit avec la Bretagne et lancement du programme favorisant le rapprochement entre les chercheurs et les entreprises.

La *politique d'accueil de chercheurs* est renforcée au travers d'une nouvelle mesure d'appui relative aux projets de recherche de nouvelles équipes, dotée de 3 MF.

Le dispositif d'attribution de *bourses post-doctorales*, doté à présent de près de 9 MF, vise à favoriser le développement de la recherche régionale par l'accueil de jeunes chercheurs de haut niveau provenant d'universités étrangères et par la réinsertion de chercheurs français revenant de l'étranger. 34 bourses ont ainsi été attribuées en 1999.

Enfin, une action de *valorisation des pôles d'excellence* régionaux est confortée aux niveaux européen et international lors des colloques internationaux, séminaires, journées

de rencontres et d'échanges avec les milieux industriels. 2,5 MF sont consacrés à cette action.

Dans le domaine de l'action spécifiquement consacrée au développement économique, en raison des résultats enregistrés, la Région a décidé de dépasser la phase expérimentale d'installation de *relais à l'étranger* en projetant la réalisation prochaine de plusieurs sites.

Ainsi, outre le relais implanté en Afrique du Sud, un correspondant régional a été installé à Tokyo. Il s'agit en l'occurrence d'un cabinet privé, expérimenté, chargé de la détection d'opportunités, d'études de marché, de recherche de partenaires, d'accompagnement sur place, de suivi léger de contacts pour les entreprises ligériennes.

Une autorisation de programme d'1 MF a été inscrite au Budget 2000 de la Région pour poursuivre cette action et la développer afin de faciliter une pénétration rapide des entreprises ligériennes dans des marchés lointains émergents.

### **2.2.2 / La Direction de l'Education et de l'Enseignement supérieur**

La Direction de l'Education et de l'Enseignement supérieur est désormais chargée de "l'aide régionale à la mobilité des jeunes". Cette politique est devenue une priorité pour la Région. 20 MF (en autorisations de programme) ont été inscrits à cet effet au budget primitif régional pour 2000.

Un nouveau dispositif d'aide aux voyages éducatifs lycéens (*ARVEL*) a été mis en place en remplacement d'AVEC International, doté de 4 MF (en AP) au budget primitif. Enfin une rénovation du dispositif *TOPE Partenaire* a été engagée afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes étudiants de bénéficier d'actions en faveur de la mobilité.

Fin 1998, la Région et les Départements ont décidé conjointement de se désengager de l'association AVEC International, chacun gérant désormais son propre dispositif d'aides au voyage éducatifs des lycéens.

*ARVEL*, le nouveau dispositif régional, a pour vocation de favoriser l'ouverture des établissements ligériens sur l'extérieur en apportant un soutien financier aux projets éducatifs collectifs présentés par les lycées. Il doit également contribuer à assurer la promotion des établissements en soutenant des projets originaux ou innovants.

La priorité est donnée aux déplacements en France, puis dans l'Union européenne et exceptionnellement au-delà. La subvention oscillera entre 15 et 25 % du coût du projet. Un crédit de 4 MF est inscrit au budget 2000 de la Région.

*TOPE-Partenaire* a fait l'objet d'un bilan de l'action accomplie depuis plus de 5 ans. Il est apparu en particulier une certaine stagnation du dispositif, une utilisation insuffisante des crédits inscrits au budget.

En 1997, les destinations éligibles pour les bourses d'études ont été limitées aux régions de l'Arc atlantique et aux régions partenaires des Pays de la Loire. Aucun dispositif n'était prévu en dehors des pays de l'Europe de l'Ouest ou des pays d'Europe centrale et orientale.

Désormais, le dispositif est simplifié. Au lieu de 10 volets, le barème des bourses n'en comporte plus que 2 :

- les études financées par la Région seulement ou en complément des aides de l'Etat ou de l'Union européenne,
- les stages standards, stages AXEST et stages FPC réservés à la formation continue.

Par ailleurs, en vue d'améliorer l'utilisation du budget, une convention d'objectifs est désormais passée avec l'établissement intéressé, présentant le projet pédagogique et sa charte de qualité.

Le programme TOPE se décline désormais de la façon suivante :

- TOPE-PARTENAIRE STANDARD : séjours d'études et/ou de stage en entreprise, de 3 à 12 mois, dans les pays d'Europe occidentale.
- TOPE FACE (formation au commerce extérieur) : programme de stages de 6 à 12 mois dans la même entreprise à l'étranger, financé par la Région et le Ministère du Commerce Extérieur
- TOPE-AXEST : réciprocité d'échanges d'étudiants entre les établissements ligériens et les établissements des pays d'Europe centrale et orientale. Les étudiants bénéficient de bourses d'envoi ou des bourses d'accueil pour des stages en entreprise, de 12 mois maximum.
- TOPINTERNATIONAL : nouveau programme permettant désormais la réalisation d'études ou de stages hors Europe présentés par des étudiants de niveau Bac+2 minimum, sélectionnés par un Comité spécifique à cette action.

### **2.2.3 / La Direction de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage**

Des programmes spécifiques "Europe" permettent de financer complémentairement à l'intervention principale du FSE deux sous-programmes, dont le programme d'accompagnement des coopérations européennes. 1,5 MF sont ainsi consacrés à la prise en charge des surcoûts liés à l'aspect transnational d'actions de formation, actions qui s'inscrivent dans le cadre d'accords bilatéraux en Pays de la Loire et d'autres Régions européennes.

## **PARTIE 2 : CONTRIBUTION DU CESR A LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE RENFORCEE**

La nouvelle organisation de l'action de la Région, mise en place en 1998, marque une volonté de gagner en efficacité.

Toutefois, la structure et les moyens dévolus aujourd'hui à cette organisation ne suffiront pas à eux seuls à la mise en oeuvre de l'ambition affichée à juste titre d'inscrire la région parmi celles qui en Europe et dans le monde auront un rôle reconnu.

Dans le prolongement de la politique suivie ces dix dernières années qui, on l'a vu, a mis en place beaucoup d'outils intéressants, une action globale, construite sur des principes et orientations forts, répondant à des besoins identifiés, est nécessaire, là où l'action publique régionale peut faciliter, promouvoir, suppléer l'initiative privée, dans l'intérêt général.

Il fut un temps où les arts et la culture assuraient à eux seuls le rayonnement d'une communauté, aujourd'hui, c'est l'économie qui est le moteur du dynamisme d'un territoire. C'est également elle qui fait la force, ou la faiblesse de l'image d'une région. De ce point de vue et malgré leur dynamisme et leurs réussites, les Pays de la Loire doivent encore progresser pour atteindre la masse critique nécessaire pour assurer leur place dans le concert européen.

Ainsi, par exemple, les Etats-Unis viennent d'ouvrir deux nouveaux consulats en France, l'un à Rennes, l'autre à Toulouse. On ne peut que constater que Nantes n'a pas été choisie.

Le développement et l'attractivité de la région reposent donc d'abord sur le dynamisme de son économie, dans l'industrie, le tertiaire, l'agriculture. Pour soutenir leurs initiatives, ces secteurs doivent disposer de moyens performants en infrastructures de communication, en formation en capacités de coopérations interrégionales. Enfin, à l'heure de la communication, ces efforts doivent être relayés par une identification forte dont les fondements ne peuvent être que d'ordre culturels et sociaux, les Pays de la Loire n'étant pas une identité abstraite mais un ensemble d'hommes et de femmes qui par leur travail et leur intelligence construisent quotidiennement la région.

Ces domaines sont par excellence ceux de l'action publique, il convient donc pour chacun d'entre eux, d'identifier les enjeux, les forces et les faiblesses, et par conséquent la politique que la Région peut mener pour contribuer à répondre à ces besoins, avec différents partenaires.

## 1 / DEVELOPPER UNE ECONOMIE FORTE, ADAPTEE A L'INTERNATIONALISATION DE L'ACTIVITE

L'enjeu primordial du développement économique régional des 10 prochaines années réside dans la capacité d'adaptation du tissu économique à l'internationalisation croissante de l'activité.

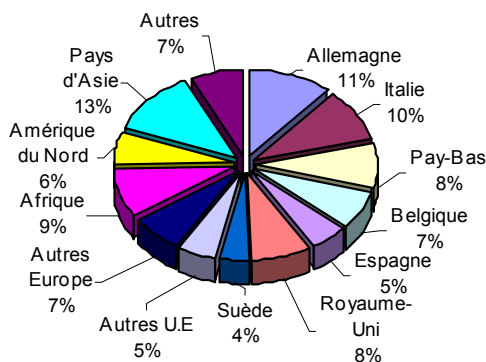
Les exportations constituent un moteur indispensable à la croissance et à la création d'emplois ; elles atteignent désormais 20 % du PIB national et concernent un actif sur quatre (cf. les diagrammes ci-dessous, ainsi que les tableaux et la carte en annexe II).

L'enjeu est d'autant plus crucial pour l'économie des Pays de la Loire qu'elle est largement composée d'un tissu de PME potentiellement plus créatrices d'emplois que les grands groupes mais souvent moins sensibilisées et moins armées qu'eux pour affronter la compétition du marché mondial.

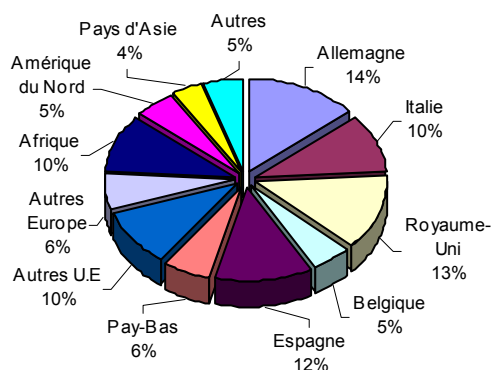
Ainsi, en dépit de performances régionales à l'exportation meilleures que la moyenne nationale (+77% en 10 ans contre +35% en moyenne nationale), les Pays de la Loire ne se classent qu'au 8ème rang du palmarès des régions françaises, alors qu'ils sont au 5ème rang en terme de PIB.

De plus les exportations sont concentrées sur l'Union européenne. Ainsi selon les départements entre les 2/3 et les 4/5 des exportations se font avec l'Europe. Les tous premiers clients sont allemands, viennent ensuite le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et le Bénélux. Les Etats-Unis sont le premier partenaire "lointain". Or les taux de croissance en Europe ouvrent des opportunités moindres que les nouveaux pays industrialisés en forte expansion.

**Origine des importations en valeur en 1998**



**Destination des exportations en valeur en 1998**



Source : Insee Pays de la Loire TER 1999 / 2000 (informations Douanes)

Les principales productions exportées sont très variées et assez bien réparties puisqu'elles vont de l'agroalimentaire à l'automobile, en passant par l'électronique, les équipements industriels, le traitement de l'information, sans oublier bien sûr la construction navale et les industries de la mode.

Les produits agro-alimentaires enregistrent ces dernières années une dégradation de leur part relative dans les exportations régionales atténuant ainsi légèrement une spécificité encore forte de l'économie des Pays de la Loire. Dans le même temps, l'électronique professionnelle, le matériel de bureau et de traitement de l'information et l'automobile, qui sont des secteurs à forte valeur ajoutée, ont connu des taux de croissance exceptionnels.

Les enjeux résident à la fois dans l'accès à de nouveaux marchés, que ce soit par l'exportation ou par des investissements directs à l'étranger, et dans l'accueil d'investissements étrangers dans la région. Enfin, pour sa part, l'adaptation de l'agriculture mérite d'être soutenue pour faire face aux évolutions prévisibles (PAC, OMC, intégration des PECO).

Le CESR rappelle ci-après (1.1 à 1.4) essentiellement les orientations qu'il a prônées dans sa contribution au plan stratégique pour la région ainsi que dans ses rapports "Economie régionale et construction européenne" et "Le soutien à l'exportation".

### **1.1 / Favoriser l'accès aux marchés étrangers**

Une politique d'exportation représente un investissement lourd pour une entreprise. La prospection, la présence aux salons, la mise en place d'une structure export dans l'entreprise, la promotion commerciale, le coût des brevets et des dépôts de marques, les frais de déplacement en constituent les principaux postes.

Les aides publiques apparaissent donc comme un soutien essentiel dans le développement de l'exportation, surtout s'il s'agit de PME.

Les principaux organismes de soutien à l'exportation sont nationaux et l'intervention économique des Régions est une compétence partiellement transférée par l'Etat et encadrée par les principes communautaires.

En premier lieu, la France est présente sur les marchés extérieurs grâce à 165 Postes d'expansion économique (PEE), rattachés aux ambassades et répartis dans 120 pays. Ils ont avant tout une fonction d'information. Ce dispositif institutionnel est complété essentiellement par le réseau des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger. En deuxième lieu, l'Etat dispose dans chaque région de services déconcentrés : les Directions régionales du commerce extérieur (DRCE) et les Services des Douanes.

Mais quelle que soit leur efficacité, ces services sont d'un accès malaisé pour des PME qui veulent se lancer ou se confirmer dans l'exportation.

Au niveau local, le principal financeur public partenaire de l'Etat est la Région qui travaille en liaison étroite avec les réseaux consulaires et de nombreux organismes professionnels regroupés pour beaucoup au sein de la Convention régionale de l'exportation signée mi-1989.

Son action s'inscrit à la fois en complément et en supplément des outils nationaux existants. Si elle ne peut pas apporter de réponse à toutes les sollicitations, elle a pour cible privilégiée les PME (moins de 250 salariés), ce qui lui donne un rôle majeur compte tenu

des efforts à poursuivre pour les aider à utiliser au mieux les possibilités de la mondialisation .

Dans ce contexte, la Région intervient déjà de façon importante : en 1997, elle a consacré 12,2 MF au soutien direct à l'exportation sous la forme d'aides au recrutement de cadres-export, à la prospection, à l'implantation et à l'organisation de missions à l'étranger.

La Région s'appuie naturellement sur le réseau consulaire au contact direct des entreprises.

Enfin, la Convention régionale de l'exportation réunit tous les partenaires locaux autour d'un programme d'action cohérent : l'Etat et ses organismes, les collectivités, les chambres consulaires, le Comité de promotion des produits agro-alimentaires (CPPL), les groupements professionnels, le club des exportateurs, etc.. Cet apprentissage délicat d'une dynamique collective est un succès en Pays de la Loire. Cette démarche limite la tentation des concurrences stériles entre organismes et de défense de pré-carré, contre-productives et aux antipodes des préoccupations des entreprises.

Il est nécessaire de regrouper les compétences en poursuivant une logique de réseau mû par une déontologie stricte. La Convention régionale de l'exportation doit logiquement en être l'instrument, de telle sorte que chaque opérateur soit une porte d'entrée donnant accès à l'ensemble des services.

Dans certains cas, les entreprises ont besoin de structures d'appui à l'étranger, la Région pourrait, à l'instar de ce qu'elle a fait en Afrique du Sud, mener d'autres expériences. L'important est que celles-ci soient définies avec des objectifs précis et suivies au moyen d'indicateurs et de tableaux de bord adéquats fondés sur des besoins rigoureusement analysés et ciblés.

Enfin, il peut être utile de réfléchir à la création d'un fichier qui permettrait de suivre les stagiaires étrangers dans la région afin d'en faire des ambassadeurs et des aides au développement de nos entreprises dans leur pays.

## **1.2 / Favoriser l'accueil d'investissements directs étrangers**

La périphéricité des Pays de la Loire peut être compensée par un effort particulier d'attraction des investissements étrangers.

Peu de grands groupes étrangers sont implantés en Pays de la Loire. Si, comme dans d'autres régions, la présence d'investissements étrangers dans les Pays de la Loire progresse constamment, seules un peu plus de 200 entreprises sont majoritairement à capitaux étrangers, soit 0,09 % des entreprises ligériennes, contre près du triple pour la moyenne nationale (0,23 %). C'est pourquoi une prospection ciblée et active est nécessaire pour en accueillir en plus grand nombre... Cette prospection doit être centrée sur des secteurs forts de l'économie régionale dans lesquels les partenariats seront plus faciles à nouer.

Pour que ces investissements s'implantent durablement il faut qu'ils trouvent des partenariats de qualité que ce soit avec des sous-traitants, avec des centres de recherche et de transfert de technologie, avec le milieu universitaire et des grandes écoles, etc.

Enfin, il faut inciter l'administration à une déconcentration des capacités de décision pour que les entreprises qui s'installent en Pays de la Loire y trouvent les interlocuteurs dont elles ont besoin. Il faut donc disposer de centres de décision publics locaux de bons niveaux.

### *Ouest - Atlantique*

Créée au début des années 70, l'association Ouest-Atlantique rassemble l'Etat, les collectivités territoriales et les entrepreneurs de l'Ouest autour d'objectifs économiques et d'aménagement du territoire. Outre le suivi des évolutions du tissu économique, Ouest-Atlantique s'est fixé pour mission de prospecter des investisseurs à la fois en entretenant des réseaux à l'étranger ou en France et en effectuant une prospection active en priorité à partir de 2 filières considérées comme particulièrement stratégiques pour l'Ouest : les technologies de l'information et l'automobile. L'Association a obtenu des résultats tangibles, ainsi parmi les succès récents peuvent être citées les implantations de Scania à Angers et de NTN au Mans.

Toutefois, les Régions du Grand Ouest ont voulu s'émanciper vis-à-vis de la DATAR afin d'éviter une évasion des crédits (environ 15 MF par an) au profit d'autres régions, l'Ouest n'étant plus considéré par l'Etat comme prioritaire. Les partenaires ont finalement convenu d'un compromis, renforçant la place des Régions, celles-ci triplant leur participation financière. Stratégiquement, Ouest-Atlantique entend désormais, avec des moyens renforcés, concentrer ses missions sur la prospection d'entreprises pour la Bretagne, les Pays de la Loire et Poitou-Charentes ainsi que sur la promotion de ce Grand Ouest.

Le CESR est satisfait de cette évolution, appelée de ses vœux, qui permet de conserver le lien avec l'action de l'Etat tout en recentrant l'action en faveur des trois régions, avec des moyens accrus.

### **1.3 / Poursuivre avec vigueur l'effort de rattrapage en recherche-développement**

Le développement d'un tissu économique repose aujourd'hui sur toutes ses composantes : grands groupes français et étrangers, PME, sous-traitants, sociétés de services mais aussi laboratoires de recherche. C'est cette alchimie entre tous les savoir-faire qui favorise la création des emplois et le développement.

Conscients de cette dimension et de leur mauvais classement (10<sup>ème</sup> région en recherche et développement), les Pays de la Loire ont consenti un effort remarquable pour investir avec force dans les formations supérieures ainsi que dans le développement des transferts de technologies et dans les relations entre les entreprises et la recherche. Le budget de la Région consacré à la recherche est passé de 14,7 MF en 1992 à 76 MF en 2000. Cet engagement régional s'est traduit par une contractualisation avec l'Etat pour les grands équipements et par l'encouragement aux jeunes chercheurs (accueil de nouvelles équipes, financement de thèses,...).

Les Pays de la Loire possèdent désormais trois pôles d'excellence reconnus par la communauté scientifique : matériaux-mécanique, agronomie et médical. Des projets-phares se développent en physique nucléaire, automatique/productique, acoustique, génie naval.

Ainsi la moitié des écoles d'ingénieurs de l'académie de Nantes ont été construites depuis 1985. Toujours sur Nantes, en 10 ans le nombre d'étudiants a augmenté de 10 000 et celui des équipes de recherche et des laboratoires a triplé. La réputation de l'Ecole supérieure de commerce, du niveau des meilleures, doit être encore soulignée.

Angers et Le Mans vont poursuivre la promotion de pôles d'excellence : le pôle végétal d'Angers et au Mans l'Institut d'acoustique et de mécanique auquel va s'ajouter la création d'un institut des matériaux et de la chimie fine..

Néanmoins, Atlanpole et l'université de Nantes ne comptent que 1 500 chercheurs répartis entre centres privés et laboratoires publics, en comparaison Atalante, la technopole de

Rennes en compte 4 000. Il est du reste regrettable que l'Etat n'ait toujours pas retenu Nantes parmi les pôles de recherche majeurs. Ainsi, la capitale régionale ne figure pas parmi les géopôles labellisés nationaux récemment désignés par le Ministère.

Au total, il demeure ainsi un déficit d'innovation, dont pâtissent en particulier les PME.

#### *Défendre la continuité de la recherche, du fondamental aux applications industrielles*

Le développement des centres de recherche doit être favorisé : afin que leur importance devienne comparable au poids socio-économique de la région en France. Pour cela les pôles dominants doivent être renforcés et reconnus par l'attraction d'équipes de chercheurs extérieurs. La diversification des filières de formation et de recherche doit se faire dans des domaines ciblés, peu nombreux et adaptés à une stratégie globale de promotion de la recherche régionale en liaison avec les besoins de l'économie régionale. Ainsi les centres de recherche pourront être intégrés de façon verticale afin de permettre la diffusion des découvertes.

Les réseaux de coopération méritent également d'être étendus. Le soutien régional doit être poursuivi comme effet de levier en vue de favoriser l'implantation de grands organismes de recherche et leur soutien aux laboratoires implantés dans la région. Il faut aussi interconnecter les compétences complémentaires et/ou communes par la formation de réseaux, permettant d'atteindre une taille suffisante et constituer différemment les réseaux suivant les thèmes étudiés. Il faut aussi poursuivre le renforcement des relations entre les technopoles et cibler les coopérations sur des thèmes précis.

Cette politique de longue haleine nécessite des moyens financiers lourds pour obtenir des résultats à la hauteur des enjeux.

#### *Accélérer le développement technologique et la diffusion des innovations*

La région doit profiter des innovations technologiques créatrices d'emplois, notamment en confortant, ainsi qu'elle est en train de le faire, les outils de capital-risque et de capital développement pour favoriser la création d'entreprises de haute technologie par des jeunes titulaires docteurs. Il faut rechercher une complémentarité entre les centres de transfert de technologie et les laboratoires et favoriser les liens entre les entreprises, les centres de transfert de technologie, les centres techniques et les lycées techniques.

La Région est bien consciente de ces enjeux puisque son slogan en la matière fixe son ambition à un niveau de rattrapage particulièrement élevé : doubler le nombre de chercheurs en 10 ans ! Si cela paraît être une gageure pour certains spécialistes, on ne peut que saluer la détermination de la Région. Toutefois, là aussi, l'effort financier à accomplir est encore considérable et doit être poursuivi avec constance, en durée et en intensité.

### **1.4 / Des liaisons rapides pour se rapprocher du grand marché européen**

En matière d'économie, il faut répéter, sans craindre de lasser, qu'il n'y a pas de développement des richesses sans moyens de communication modernes, pratiques, nombreux et bon marché. La voie de communication, quelle que soit sa forme, crée la richesse.

Pour accéder de façon compétitive au grand marché européen, les Pays de la Loire doivent être intégrés dans les flux d'échanges majeurs de l'axe Rhin /Rhône et du nord Europe... Il est donc impératif de réaliser les derniers maillons manquants des grandes infrastructures de communication.

### *Les grands axes routiers nationaux*

Depuis la façade atlantique, toutes les entreprises des Pays de la Loire ont besoin d'être reliées vers l'Est par un réseau multimodal efficace. Ces aménagements sont essentiels au développement économique et touristique de la région.

Il convient donc de renforcer les connexions routières et autoroutières avec l'axe rhodanien :

- l'axe Atlantique-Rhin-Rhône : à partir de Nantes-Angers-(Bourgueil)-Tours : au nord, vers Orléans - Troyes (et au delà vers l'Allemagne), au sud vers Vierzon - Clermont Ferrand et Lyon, et l'Italie.
- l'axe Centre-Europe-Atlantique : à partir de Nantes vers Poitiers-Limoges-Moulins, vers la vallée de la Saône, la Suisse et l'Italie.

De même, les axes Nord - Sud jouent un rôle important pour assurer les échanges entre l'Europe du nord et du Sud en soulageant les trafics du couloir rhodanien par l'Ouest de Paris. Au delà des flux de transit, ces itinéraires ont vocation à améliorer l'irrigation interrégionale.

Il est également impératif d'achever les liaisons nord - sud pour le développement des échanges entre partenaires de la façade atlantique. Pour la route des estuaires Calais-Le Havre-Caen-Rennes-Nantes-Niort-Bordeaux-Bayonne, les tronçons Caen-Rennes, Oulmes-Niort méritent d'être achevés sans tarder. L'achèvement de l'axe Calais-Bayonne implique une réalisation complète des tronçons Rouen-Alençon et Le Mans-Tours.

### *Le transport ferroviaire*

D'importantes réalisations doivent impérativement être programmées pour améliorer des liaisons existantes insuffisantes ou congestionnées.

Dans ce but il est souhaitable de compléter et réaliser le schéma des lignes à grande vitesse dans une perspective européenne. L'interconnexion en continu des lignes à grande vitesse au sud du bassin parisien (barreau sud) doit être programmée prioritairement au bénéfice de l'ensemble de la façade atlantique. Ce projet va de pair avec l'extension du réseau des lignes à grande vitesse jusqu'à Nantes.

Par ailleurs deux axes d'intérêt majeur pour la région doivent être modernisés : la liaison de la façade atlantique entre Nantes-Bordeaux, maillon de la liaison Bretagne vers le sud-ouest et l'Espagne, et la liaison Saint-Nazaire-Lyon via Moulins, maillon d'une liaison atlantique-Suisse-Italie,

Enfin, les plates-formes portuaire et aéroportuaire nécessitent une desserte de qualité.

La compétitivité du port de Nantes-Saint Nazaire va se jouer en partie sur sa capacité à étendre son hinterland jusque à l'intérieur du couloir Rhin-Rhône, afin de capter une part, si possible importante, de son trafic. La congestion ferroviaire de l'Ile de France milite pour un contournement des trafics de marchandises, ce qui nécessite l'électrification de l'axe Saint-Nazaire-Tours-Moulins-Lyon. Il convient enfin de repenser les relations commerciales entre le port et les opérateurs ferroviaires (fiabilité, prix, délai, etc.).

### *Le port de Nantes-Saint Nazaire*

La façade atlantique ne doit plus être considérée comme le " far-west " de l'Europe mais comme la tête de pont permettant de faciliter les échanges maritimes avec le reste du monde. On ne peut accepter aujourd'hui que les ports du nord soient encore considérés

comme la zone d'échange à favoriser alors que leurs routes maritimes sont très dangereuses et encombrées et leurs voies d'accès terrestres saturées.

Il convient d'encourager le développement du trafic roulier et d'étendre les aides au démarrage de lignes régulières, de feeder et de cabotage. Les bourses d'échanges réunissant l'offre et la demande de service de transport de marchandises doivent être développées ainsi que les activités industrielles et de services dans les ports.

#### *L'aéroport de Notre-Dame des Landes*

Les perspectives de développement du trafic aérien et les exigences du libre échange entraînent pour les régions de l'ouest la nécessité de disposer d'une plate-forme interrégionale à vocation européenne, et internationale. La réalisation de l'aéroport de Notre-Dame des Landes doit donc être programmée pour être terminée en 2010.

#### *Les télécommunications*

Les mutations des télécommunications provoquent des changements profonds dans les comportements individuels et collectifs et modifient la relation au territoire avec le passage d'une société de l'espace à une société de réseau tendant à ignorer la géographie. La banalisation de la circulation de données informatiques, d'images et du son sur des réseaux à haut débit va permettre un développement considérable de l'offre de services.

Plusieurs préconisations de principe paraissent devoir être mises en avant.

Les infrastructures de réseaux à haut débit doivent tendre à irriguer à une même vitesse et à un même coût les villes comme les campagnes ligériennes.

Il convient d'inciter les pays et les agglomérations (centres-villes et quartiers périphériques) à se doter des équipements suffisants pour accéder aux offres de services. Ces territoires et leurs habitants doivent être en mesure de maîtriser les technologies multimédias (informatique, cd rom, visioconférence, navigation sur les réseaux,...) pour se les approprier et en faire un support de développement.

Toutefois, il est difficile de savoir en quoi ces nouveaux outils rendront les territoires ligériens plus attractifs. D'ores et déjà des opinions divergentes ont été exprimées par différents chercheurs sociologues ou géographes : les villes, décrites comme des accélérateurs d'échanges ou des commutateurs sociaux parce qu'elles permettaient des économies d'échelle lorsque la transmission des informations prenait du temps, perdraient-elles leur spécificité avec l'arrivée des N.T.I.C ? A priori, rien n'est moins sûr : certains spécialistes estiment que ces technologies ne gommant en rien les inégalités territoriales ; selon eux, les réseaux électroniques reproduisent la hiérarchisation et la centralisation de l'espace social. Les réseaux les plus perfectionnés sont souvent construits dans les grandes villes et leur coût d'accès resterait discriminatoire par rapport aux petites unités urbaines.

La méconnaissance des potentiels des nouvelles technologies d'information et la rapidité de l'évolution du fonctionnement de ces marchés rendent difficile la traduction des besoins régionaux. Pour ces raisons, le schéma des télécommunications revêt une dimension particulière. Il pourrait inscrire des équipements mais également comprendre un volet "information" et "formation" pour rattraper le retard de la connaissance des possibilités de sur cette technologie.

## **2 / SE DOTER DE VECTEURS ADAPTES**

Soucieuse de disposer d'un tissu économique mieux armé pour s'imposer au plan international, la région doit également se doter de vecteurs adaptés pour renforcer sa présence internationale.

A ce titre, les Pays de la Loire doivent concevoir leur l'image et leur rayonnement de façon ambitieuse, de même que leur dynamisme dans le cadre de l'Arc atlantique, dans le développement de coopérations bilatérales.

### **2.1 / Conforter l'identité des Pays de la Loire et cultiver l'image Grand Ouest**

L'économie est aujourd'hui, ainsi qu'il a déjà été dit, le moteur et la mesure essentielle du dynamisme d'une communauté d'hommes. Mais le rayonnement durable n'est assuré que si ce dynamisme est fondé sur une dimension plus immatérielle que traduit "l'image" et pour que celle-ci soit durable et bien établie il est nécessaire qu'elle se construise à partir de la réalité, afin de définir les contours d'une identité forte.

Depuis leur création, les Pays de la Loire ont réalisé des efforts considérables pour établir cette image. Ces efforts sont d'ailleurs mesurables ainsi que le montre le sondage régulièrement réalisé sur ce sujet. Mais il demeure néanmoins un déficit car les Pays de la Loire regroupent des départements qui n'ont pas, à l'instar de la Bretagne ou de l'Alsace par exemple, une histoire partagée. Ils ont donc besoin de conforter leur identité. Ce travail est aussi utile pour que les ligériens imaginent avec plus de conviction leur avenir commun. Il faut donc conforter l'identité pour construire l'image capable de créer le ciment nécessaire aux sous-ensembles géographiques et culturels qui composent les Pays de la Loire, afin d'aboutir peu à peu à une image homogène qui en transcendant, tout en les respectant, les particularismes locaux puisse donner à l'extérieur une identité forte aux Pays de la Loire, et à l'intérieur inscrire le futur collectif dans un destin commun et solidaire.

A l'international, il apparaît plus réaliste de positionner les Pays de la Loire au sein d'un ensemble plus visible. C'est l'ensemble Grand Ouest, c'est-à-dire Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, qui doit alors être affiché, ainsi que le cultive l'association Ouest-Atlantique.

C'est une tâche très difficile et il y faut une volonté politique constante et de longue haleine, afin de déterminer les objectifs partiels qui peu à peu en s'additionnant et en se fondant construiront cette image. Il s'agit d'une vraie technique et d'un vrai métier. Il faut donc faire appel à des spécialistes qui, sous le contrôle de la Région, construisent des propositions susceptibles d'obtenir un consensus également de la part des Départements et des grandes Villes.

Puisqu'il s'agit de s'inventer un devenir commun, il faut le construire pas à pas et collectivement. Il ne revient qu'à la Région de jouer ce rôle de fédérateur.

### **2.2 / Conforter l'Arc atlantique, développer les réseaux interrégionaux**

La loi du marché a privilégié les régions d'Europe qui ont ou se sont dotées de voies de communications en nombre et en qualité. Ces régions ont une densité de population sans commune mesure avec celles de l'Atlantique.

De plus, l'Europe va être encore davantage "tirée" vers l'Est en raison de l'émergence de l'Europe Centrale.

Dans ces conditions, la coopération entre les Régions atlantiques est plus que jamais nécessaire, mais il convient d'abord de trouver, par étapes, les synergies capables de traduire les intérêts communs à ces régions. Une coopération est par nature complexe et délicate. Il convient donc d'être pragmatique en intensifiant l'effort en premier lieu avec les Régions voisines de l'Ouest cœur de l'Arc atlantique, mais aussi avec le Centre, l'Aquitaine et la Normandie.

Les résultats de cette action peuvent ne pas être toujours immédiatement mesurables. Il faut donc les inscrire dans des efforts de longue haleine, sans craindre la patience, d'autant plus que l'échelle de temps est particulièrement longue car il s'agit de faire évoluer des mentalités. C'est pourquoi il appartient aux pouvoirs publics de rechercher l'accélération de ces évolutions.

A côté des efforts faits pour renforcer les liens interrégionaux commandés par la proximité "géographique", il faut également saisir toutes les occasions, favorisées par le formidable développement des télécommunications, pour renouveler ou créer des coopérations interrégionales européennes "thématiques", autour, par exemple des activités spécifiques ou des points forts de l'économie régionale comme les industries agro-alimentaires, les industries de la mode, la pêche, le tourisme ou les activités culturelles.

Le nouveau chantier ouvert par Interreg III constitue un nouveau challenge. Pour bénéficier au mieux de ces fonds européens, il est indispensable de se doter d'une véritable cellule d'ingénierie de projets.

### **2.3 / Rationaliser les coopérations bilatérales**

A l'heure de la mondialisation des échanges et de la nécessité à la fois de savoir accueillir des investissements étrangers dans la région mais également de favoriser les investissements à l'étranger pour accéder à de nouveaux marchés, il est nécessaire de se poser la question de la mesure de l'efficacité des coopérations régionales.

Il faut plus particulièrement déterminer la nature des échanges que l'on entend entretenir : éducatifs, culturels, économiques, et bien sûr définir les moyens nécessaires afin de cibler les coopérations à privilégier.

Il est donc important de déterminer clairement et rationnellement les besoins de complémentarité des Pays de la Loire afin de "sélectionner" les Régions avec lesquelles coopérer et leur proposer une politique qui serve les intérêts des unes et des autres. Cette politique peut d'ailleurs ne pas être limitée aux régions étrangères, en effet certaines régions françaises éloignées peuvent avoir des intérêts convergents avec ceux des pays de la Loire .

Dans ce cadre, des relations à vocation économique devraient être recherchées sur la base d'échanges réciproques, comme la participation à des salons, l'accueil d'entrepreneurs étrangers dans la région, la mise en commun d'informations économiques pour rechercher des partenariats ou pour renforcer des lobbyings parisiens ou bruxellois, etc. De façon systématique et organisée, la Région pourrait réexaminer ses partenariats afin d'en tirer un bilan et de décider de leur poursuite.

Enfin, la promotion des coopérations cultivées par la Région paraît mériter une dimension médiatique beaucoup plus ambitieuse. Le sentiment d'appartenance à la communauté européenne pourrait ainsi s'incarner avec plus de force. Des manifestations d'envergure pourraient être imaginées, en coopération avec d'autres partenaires, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou collectivités territoriales. La Région assumerait seulement une fonction d'impulsion, de chef d'orchestre.

## **2.4 / Promouvoir l'accès aux aides européennes**

La promotion de l'accès aux aides européennes constitue une mission stratégique de la Région. Le maquis des réglementations et des procédures européennes rend indispensable de recourir à des relais facilitateurs entre les bénéficiaires potentiels et les instances européennes. La Région représente un partenaire-clé, en coopération avec l'Etat lorsque celui-ci est l'intermédiaire désigné ou avec les Chambres consulaires lorsque c'est le cas.

Cette fonction a profondément changé de mode de mise en œuvre car à la logique d'une structure fédérative, transversale (Eurouest) a été substituée une banalisation de l'intervention dans chaque Direction de la Région, en y nommant des correspondants. En raison de la spécificité des domaines de compétences, il paraît effectivement judicieux de faire appel au savoir-faire des différentes Directions.

La raréfaction de certains fonds du fait de l'arrivée de nouveaux Etats membres de l'Union va conduire à une compétition entre les porteurs de projets susceptibles de bénéficier de crédits européens. Il pourrait être utile que la Région réalise un audit pour savoir si la logique de fonctionnement en réseau, au lieu d'une intervention type Eurouest, est suffisamment efficace. Peut-être sera-t-il nécessaire d'accroître les moyens mis à la disposition dans chaque Direction de la Région.

Par ailleurs, le Bureau commun Bretagne-Pays de la Loire à Bruxelles devrait être l'objet d'une réflexion afin de déterminer la meilleure organisation et les moyens suffisants pour exercer sa mission stratégique de veille d'informations. Compte tenu des évolutions de ces dernières années dans les rôles respectifs de l'Europe et des Etats, il est sans doute souhaitable de faire évoluer la fonction de cet organisme pour en faire de plus en plus un outil d'action et non plus seulement d'information. L'expérience de la menace de dislocation de l'Arc Atlantique brandie par Bruxelles montre combien il est nécessaire d'être vigilant. En outre les aides européennes comme on l'a dit, seront encore plus difficiles à obtenir en raison de l'élargissement de l'Union, en particulier après la période 2000/2006.

Des Régions puissantes, notamment allemandes, ont ainsi renforcé leur présence à Bruxelles, allant par exemple jusqu'à influencer sur le processus normatif européen. Enfin il importe d'impliquer au mieux les élus européens de l'Ouest pour exercer la fonction de relais que savent exploiter efficacement d'autres Régions.

### **3 / PROMOUVOIR DES ACTEURS PERFORMANTS**

#### **3.1 / Instaurer une véritable connaissance des langues et cultures étrangères**

Les Pays de la Loire n'étant pas une région frontalière, un effort particulier de formation et de sensibilisation est à accomplir en la matière. Beaucoup d'entreprises, quelle que soit leur taille, déplorent encore l'insuffisance de la connaissance des langues étrangères. Par ailleurs, l'acte d'exporter revêt une forte dimension culturelle, l'esprit d'entreprise, voire de conquête ne suffit pas. Pour s'imposer, il faut d'abord comprendre, accepter et respecter toutes les différences de mentalités, de mode de vie, de conditions économiques et politiques qui caractérisent chaque marché extérieur.

##### *Le handicap linguistique*

La barrière linguistique constitue sans conteste un frein important à une adaptation réussie. Or, malgré une évolution positive depuis une dizaine d'années au niveau du second degré, la pratique des langues étrangères s'avère moins développée que dans d'autres pays européens.

Selon l'étude du cabinet de recrutement Michael Page réalisée en juillet 1998, 55 % des Français disent ne parler aucune langue étrangère contre 32 % des Allemands, 21 % des Danois, 13 % des Néerlandais.

##### *Les barrières culturelles*

L'ignorance des mentalités, habitudes et réactions dans le pays d'accueil et la méconnaissance de ses données culturelles peuvent constituer un handicap majeur.

Avec des partenaires culturellement éloignés mais économiquement importants pour notre pays : Chine, Inde, Japon, Pays du Golfe, Russie, voire Pays d'Europe Centrale et Orientale, beaucoup d'échecs à l'international sont dus à des différences comportementales ou à des problèmes d'adaptation. Ce constat explique très largement la faible présence française dans des zones telles que l'Asie-Pacifique.

Si de grandes entreprises ont déjà fait cet investissement, ces efforts restent bien souvent hors de portée des PME. Il serait donc judicieux que les écoles qui orientent leur enseignement vers l'international développent cette sensibilisation aux autres cultures.

Le plan stratégique de la Région a pour ambition que d'ici dix ans chaque Ligérien maîtrise une langue étrangère. Cet objectif, qui témoigne d'une vision réaliste de l'avenir, mérite d'être traduit dans des actions, sinon il restera un vœu pieux

Bien qu'elle n'ait pas de responsabilité pédagogique, la Région pourrait en la matière prolonger les actions déjà engagées depuis plusieurs années (cf. 1<sup>ère</sup> partie) en proposant aux autorités rectores une sorte de "contrat d'action" qui pourrait s'appuyer sur les fondements suivants :

Recherche d'un accord pour considérer que trois niveaux de maîtrise d'une langue peuvent être distingués :

Niveau 1 : "débrouillardise": c'est celui qui permet lors d'un voyage de ne pas être exclu de la conversation. Il assure les besoins de la vie courante mais il n'autorise pas la discussion approfondie d'un sujet quelconque, et encore moins des affaires.

Ce niveau peut être atteint avec des aides pédagogiques appropriées ( répétiteurs étrangers, vidéos etc.). C'est le niveau minimum qui devra pouvoir être atteint pour tout élève qui sort d'un lycée (général ou professionnel)

Niveau 2 : langue courante, c'est le niveau qui permet de soutenir sans difficultés une conversation courante d'ordre général ou technique. C'est celui que doit atteindre tout lycéen (général ou professionnel) qui envisage au cours de sa vie professionnelle d'être en contact suivi avec l'étranger .

Outre les moyens du niveau 1, il faut ajouter pour atteindre celui-ci des séjours à l'étranger en nombre suffisant (au moins un par an et de durée assez longue, au minimum six semaines en immersion).

Niveau 3 : c'est le niveau pré-culturel qui nécessite en plus des moyens prévus pour les deux premiers, un séjour continu, en immersion, d'au moins six mois. C'est pourquoi ce niveau s'adresse plus spécialement aux étudiants ou pour l'enseignement professionnel aux professionnels ayant atteint dans leur spécialité un niveau reconnu.

La définition de ces trois niveaux qui se veut simplement de "bon sens", permet de pouvoir négocier avec le Rectorat sur des buts concrets et ainsi de vérifier que les aides de la Région sont utilisées pour soutenir sa politique. Rien n'interdit d'ailleurs d'imaginer que cette contractualisation soit répercutée au niveau des élèves et étudiants afin de les engager dans un effort volontaire et d'aider encore plus ceux qui souhaiteraient des objectifs plus ambitieux pour eux-mêmes.

Si cette démarche était envisageable par le Rectorat, alors la Région pourrait financer les aides indispensables à l'atteinte de ces buts (répétiteurs, aide à la recherche et au financement des séjours, etc.). Cela permettrait de plus une utile transition d'une politique de moyens vers une politique d'objectifs, seule susceptible de permettre que les ambitions du plan stratégique soient concrétisées. L'ensemble pourrait être suivi grâce à des indicateurs appropriés déterminés d'un commun accord et dont il serait rendu compte aux élus régionaux à intervalles réguliers.

La mise en place de cette politique claire et simple, dans ses buts comme dans ses moyens, pourrait également être l'occasion de refondre dans un cadre plus lisible les multiples aides qui existent déjà et qui ont été rappelées dans le chapitre 1.

### **3.2 / L'expatriation des ligériens, ambassadeurs de la région et de ses entreprises**

Si la place d'une région sur la scène internationale dépend largement de sa capacité à valoriser ses atouts économiques, il est non moins vrai qu'une présence à l'étranger constitue une des conditions de son rayonnement international\*.

La communauté des expatriés représente une force ambassadrice, qui facilite le développement des relations humaines, culturelles, la compréhension mutuelle et par conséquent l'essor des échanges économiques

---

\* Cf. "L'expatriation" Rapport du Conseil économique et social national - 1999

La présence française à l'étranger apparaît, avec 1,7 million de personnes seulement, particulièrement faible par rapport aux grandes nations industrialisées ( Allemagne, par exemple, 5 millions). Dans la mesure où près de la moitié des Français de l'étranger résident dans les pays de l'Union européenne, de vastes zones en croissance rapide comme l'Asie-Pacifique attirent peu nos compatriotes.

Aujourd'hui, la notion d'expatriation évolue vers celle de mobilité internationale qui se caractérise par une multitude de statuts : détachement, expatriation, contrat local, allers et retours dans le cadre de l'Union européenne.

Considérée par les pouvoirs publics comme un élément essentiel du rayonnement culturel et économique du pays, l'expatriation a été encouragée. La Direction des Français de l'étranger et des étrangers en France du ministère des Affaires étrangères y occupe une place centrale : elle administre et gère toutes les questions liées à l'expatriation. Son action a été complétée par la création récente d'une Maison des Français de l'étranger chargée d'informer et de conseiller sur les conditions de l'expatriation.

Contrairement à leur réputation de frilosité, de plus en plus de Français, surtout jeunes, manifestent un goût pour la mobilité internationale. Le cadre légal et réglementaire (contrat de travail, protection sociale, fiscalité...) doit continuer efficacement à soutenir le salarié expatrié sans pour autant conduire les entreprises à préférer, à l'envoi d'un Français, le recrutement sur place à l'étranger. La mise en place en province de relais de la Maison des Français de l'étranger centralisée à Paris, constituerait un service très appréciable.

Pour rendre l'expatriation accessible, en particulier aux PME, il est également nécessaire de lever un certain nombre d'entraves législatives ou réglementaires ou simplement pratiques.

Il convient également d'assurer une véritable protection sociale. Non seulement les niveaux et les coûts des prestations varient très fortement d'un pays à l'autre mais les modalités de la couverture sociale diffèrent selon la situation dans laquelle se trouvent les français établis à l'étranger. La problématique est comparable en ce qui concerne les retraites ou l'assurance-chômage hors Union européenne. En matière fiscale et de prélèvements sociaux, les salariés détachés ou expatriés à l'étranger par une société française se trouvent fréquemment pénalisés.

Par ailleurs, la présence de la famille favorise l'intégration et la stabilité des équipes. Elle n'en constitue pas moins un surcoût et induit le problème de la situation du conjoint et de la scolarisation des enfants. Il est important que les entreprises et les administrations prennent des dispositions pour faciliter la mutation, et la réinsertion au retour, des personnes qui accompagnent leur conjoint à l'étranger : bourse d'emplois, réseau de contacts, soutien logistique ou financier, formation.

Enfin, le retour en France est certainement la difficulté majeure notamment parce que cette étape n'est bien souvent pas intégrée dans la carrière et que le séjour à l'étranger n'est pas suffisamment valorisé.

L'expérience internationale est un facteur de valorisation. La réussite à l'étranger suppose une capacité de diagnostic, de conduite du changement, un pragmatisme largement profitables en France.

Cette ouverture internationale fait aujourd'hui gravement défaut à de nombreuses entreprises françaises en particulier moyennes mais aussi beaucoup de grandes. Il faut favoriser l'envoi des éléments les plus prometteurs pour quelques années à l'étranger en les motivant par de véritables perspectives de promotion à leur retour en France.

Certaines entreprises publiques sont conscientes de ces problèmes. C'est ainsi qu'EDF a mis en place une véritable " charte de l'expatriation " dans l'optique de ses ambitions internationales.

### **3.3 / Développer l'information pour des acteurs-citoyens européens, renforcer la coopération décentralisée pour des acteurs-citoyens du monde**

La Région, en France, n'a pas de compétence directe dans le domaine social : c'est essentiellement le domaine de l'Etat (cf. en annexe III les avancées au plan européen). La Région ne peut donc intervenir qu'en appui, en apportant des moyens complémentaires, excepté en matière de formation où elle a une compétence établie.

Compte tenu de ces limites, des orientations peuvent cependant être proposées dans le domaine de l'information et celui de la coopération décentralisée.

Bien que la Région accomplisse des efforts remarquables en matière d'information européenne, le besoin est encore considérable : l'Europe reste dans l'opinion publique nationale, et l'opinion ligérienne n'y échappe pas, une notion manifestement lointaine et trop abstraite, et en particulier l'information sur les aspects sociaux du travail dans les différents pays de la communauté. Sans oublier la même information pour les pays hors Communauté.

Les ouvriers ou cadres qui envisagent de travailler à l'étranger ont besoin de savoir avec précision les conditions sociales d'emploi, qu'ils soient employés par leur entreprise française ou qu'ils le soient par une entreprise située à l'étranger. Malgré les efforts et les promesses, l'information en matière sociale reste trop confidentielle pour que la situation soit satisfaisante. La Région, même si elle n'a pas de responsabilité directe pourrait, du fait de sa position centrale, jouer un rôle de facilitateur pour que les organismes intéressées fassent l'effort qui convient.

Cette dimension, ne tient pas lieu de politique sociale, mais elle est un premier pas vers plus de transparence dans ce domaine mais aussi vers une meilleure appréhension de la dimension internationale possible dans l'exercice d'un métier.

Enfin, une politique internationale doit comporter un volet tourné vers l'aide aux pays en voie de développement, ce que l'on appelle la coopération décentralisée entre collectivités territoriales. De ce point de vue, la politique régionale apparaît encore timide et il est souhaitable qu'une réflexion soit menée pour lui donner une nouvelle vigueur.

Créé en 1993, le Fonds régional d'aide humanitaire constitue l'instrument d'accompagnement financier de la Région pour soutenir les projets des collectivités ou des associations ligériennes qui oeuvrent dans le domaine de la solidarité internationale. A ce titre une autorisation de programme de 3 MF est inscrite au budget régional.

Les projets soutenus sont consacrés à la réhabilitation ou au développement destinés à l'amélioration des conditions de vie des populations. Les pays bénéficiaires sont essentiellement francophones, mais également roumains en raison d'une mobilisation forte des associations ligériennes en faveur de ce pays. Par ailleurs des projets de formation à long terme dans le domaine médical sont soutenus en Asie.

La Région estime qu'il convient à présent de dresser un bilan afin d'apprécier la pertinence et l'efficacité des actions financées. En outre un élargissement de la composition du Comité technique est prévu afin de l'ouvrir aussi bien à des universitaires qu'à d'autres représentants d'associations.

Les actions de coopération décentralisées c'est-à-dire, les actions d'aide au tiers-monde doivent être développées au nom de la solidarité, mais aussi plus prosaïquement pour préparer les débouchés de demain.

### **3.4 / Des services de la région tendus vers l'international**

Ainsi que l'a déjà souligné le CESR, la nouvelle organisation de l'action de la Région, mise en place en 1998, marque une volonté de gagner en efficacité.

De fait, une logique mieux affirmée entre les attributions de certaines Directions et les actions plus "généralistes" apparaît. De même, un souci de clarification et de meilleure maîtrise des actions de communication et de coopération est affirmé. Enfin, un suivi plus efficace des budgets est instauré.

Toutefois, il faut être attentif au fait que la structure et les moyens dévolus à cette organisation ne garantissent pas systématiquement la mise en œuvre de l'ambition d'inscrire la Région parmi celles qui en Europe auront un rôle reconnu.

Ainsi que le Président de la Région l'a affirmé publiquement, pour que l'action de la Région soit fondamentalement pénétrée de l'ambition européenne et internationale, chaque Direction doit être impliquée, même si ses compétences sont plus ou moins concernées. Il faut que la dimension européenne de la politique régionale devienne banale au même titre que l'est son action habituelle. Ceci suppose que la "conscience" européenne progresse encore dans l'ensemble des services et soit intimement liée à l'action quotidienne et non plus considérée comme une action spécifique.

Pour s'assurer de la réalité de cette évolution, le CESR suggère qu'un bilan de la réforme soit dressé prochainement afin de corriger les déviations éventuelles.

Enfin le CESR souhaite attirer l'attention sur deux dossiers qui sont de particulière importance pour l'avenir proche et à très long terme des Pays de la Loire dans la perspective de leurs relations avec l'Europe et avec le monde.

Il s'agit de l'interconnexion sud TGV en Ile-de-France et de l'aéroport international.

Ces deux équipements sont évidemment fortement structurants à moyen terme, mais de plus, la configuration économique, géographique et humaine de la région pour le prochain siècle (et même au delà) dépend directement de leur réalisation pendant la décennie à venir.

Ces deux investissements ne sont par conséquent pas de même "essence " que les autres, parce que leur importance les situe à une échelle quasi historique.

Ainsi l'interconnexion sud TGV en Ile-de-France, à elle seule, commande à la fois le relatif désenclavement vers l'est des Pays de la Loire et le positionnement potentiel de Nantes-Saint Nazaire comme débouché du centre Europe vers le reste du monde.

La réalisation de l'aéroport soutient ces mêmes ambitions mais de plus, elle poussera nécessairement vers l'est ou le nord le futur grand aéroport d'Ile-de-France, permettant ainsi à l'ouest français d'imaginer son horizon au delà de l'Ile-de-France, et, par conséquent, de se positionner dans un jeu européen plus ouvert.

Si ces équipements ne sont pas réalisés dans les années qui viennent, il est évident que ce sont alors les ambitions fondamentales des Pays de la Loire, et des autres régions de l'ouest, qui devront être profondément révisées.

Dans ces conditions, le suivi de ces deux dossiers et la capacité technique, juridique, financière et administrative de les négocier revêt une grande importance afin de permettre à l'échelon politique régional de disposer à tous moments des meilleurs atouts. Le suivi de ces dossiers doit donc être l'objet d'une attention spéciale.

C'est pourquoi on ne peut que recommander qu'une réflexion sur l'efficacité de l'organisation actuelle et le rôle dévolu à chaque acteur régional impliqué dans ces affaires soit rapidement conduite pour s'assurer que ces deux dossiers soient suivis dans les meilleures conditions possibles.

L'enjeu est tel qu'il n'est pas pensable de prendre le risque que ces deux affaires, ou l'une d'entre elles, puissent seulement être retardées, simplement parce que par exemple des efforts initiés dans des centres de décisions différents se seraient contrecarrés. Il ne faudrait pas non plus qu'à un moment crucial, il manque, faute d'expertise suffisante, l'ingénierie et l'imagination capables d'éviter ou de surmonter un blocage quelconque.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Chronique Européenne des Pays de la Loire (périodique)
- Le Plan Stratégique "Pays de la Loire 2010" (1999)
- Contribution au Plan Stratégique pour la Région (CESR – 1998)
- Dossier "La Région des Pays de la Loire et l'International" (1999)
- Le Régional (n° 33 octobre 1999)
- "Plein Ouest" n° 94 (octobre 1999)

## **REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier les personnes consultées à l'occasion de cette étude, qui à la lumière de leur expérience ont éclairé notre réflexion. Nous remercions tout particulièrement Mme Catherine SEGUIN, Directrice des Relations européennes et internationales de la Région, et parmi ses collaborateurs spécialement Mme Annaïk LE BOSSE et M. Olivier VISSET.